

Suivi par Frédéric BESSAT

## PROCES-VERBAL

**Réunion du Comité syndical  
du 28 mars 2025**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Pays de Gex Agglomération**

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – Mme Annick GROSROYAT – M. Max GIRIAT

– **Thonon Agglomération**

Mme Marie-Pierre BERTHIER, M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Christophe SONGEON, – M. Christophe ARMINJON – M. Jean-Claude TERRIER- Christelle BEURIER

– **Annemasse Agglomération**

M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI donne pouvoir à M. Denis MAIRE - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT - M. Yves CHEMINAL

– **Communauté de communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN – M. Marc MENEGHETTI suppléant de M. Florent BENOIT - Mme Carole VINCENT

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Claude THABUIS – M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien et Faucigny Glières**

– **Communauté de communes Arve et Salève**

Mme Nadine PERINET - M. Sébastien JAVOGUES

**Excusés :**

M. Cyril DEMOLIS - M. Daniel RAPHOZ – Christine DUPENLOUP – Aurélie CHARILLON - M. Hubert BERTRAND – Isabelle HENNIQUAU - Claire CHUINART- Mme Chrystelle BEURRIER – M. Patrick ANTOINE - - M. Alain LETESSIER - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Catherine BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT- M. Stéphane VALLI- M. Philippe MONET

# ORDRE DU JOUR

<b>I. ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>4</b>
<b>POINT N°1 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2024</b>	<b>4</b>
<b>POINT N°3 – INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU .....</b>	<b>4</b>
<b>POINT N°4 – ADOPTION DE LA CONVENTION AUTORISANT LE POLE METROPOLITAIN A PARTICIPER A LA MISE EN CONCURRENCE ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE POUR LE CONTRAT GROUPE COUVRANT LE RISQUE SANTE .....</b>	<b>4</b>
<b>II. MOBILITE.....</b>	<b>5</b>
<b>POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE DELIBERATION RELATIVE A L’ADHESION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS AU SERM FRANCO-SUISSE.....</b>	<b>5</b>
<b>POINT N°2 – ADOPTION DE LA DELIBERATION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE L’ADHESION DU POLE METROPOLITAIN POUR 2025 A L’ASSOCIATION NATIONALE AGIR.....</b>	<b>8</b>
<b>III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....</b>	<b>9</b>
<b>POINT N°1 – FRENCH TECH ALPES : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PARTICIPATION 2025 .....</b>	<b>9</b>
<b>IV. TRANSITION ECOLOGIQUE .....</b>	<b>11</b>
<b>POINT N°1 – POINT LA NUIT EST BELLE.....</b>	<b>11</b>
○ <b>PRESENTATION PROJET PEDAGOGIQUE .....</b>	<b>11</b>
○ <b>PRESENTATION DU PROJET DE CONVENTION QUADRIPARTIE SYANE SIEA ENEDIS.....</b>	<b>13</b>
<b>POINT N°2 – CONTRAT CHALEUR RENOUELABLE (CCR) DU GENEVOIS FRANÇAIS : DEPARTEMENTALISATION DES DISPOSITIFS AU 1ER JANVIER 2026 ET GESTION DE LA PERIODE TRANSITOIRE : INFORMATION.....</b>	<b>15</b>
<b>V. GRAND GENEVE ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE .....</b>	<b>17</b>
<b>POINT N°1 – RETOUR ET SUITES DE L’ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 20 MARS</b>	<b>17</b>
○ <b>ARRÊT DU PLAN D’ACTION PACTE ET VALIDATION DES ACTIONS EN CO-PILOTAGE DU PÔLE METROPOLITAIN .....</b>	<b>21</b>
<b>POINT N°2 – ASSISES TRANSFRONTALIERES DES ELUS, LE 27 MARS .....</b>	<b>25</b>
<b>POINT N°3 – CULTURE : INFORMATION SUR L’APPEL A PROJETS ET SUR L’EXPOSITION PHOTO.....</b>	<b>26</b>
<b>VI. DIVERS .....</b>	<b>27</b>
<b>POINT N°1 – POINT D’INFORMATION SUR LES PROCHAINES DATES D’INSTANCES DU POLE METROPOLITAIN EN 2025 .....</b>	<b>27</b>
<b>COLLÈGE SCOT .....</b>	<b>28</b>

**POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE DELIBERATION DE PRESCRIPTION DU SCOT DU  
GENEVOIS FRANÇAIS ..... 28**

## **I. ADMINISTRATION GENERALE**

### **POINT N°1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Monsieur le Président désigne Madame Chrystelle BEURRIER comme secrétaire de séance.*

### **POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2024**

*Le compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.*

### **POINT N°3 – INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU**

Monsieur le Président informe des décisions budgétaires :

- **D2025-08** Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre (entrée au capital de l'ALEC01)

Monsieur le Président informe des délibérations du Bureau prises conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués :

#### **Délibérations du Bureau-Scot du 14 février 2025**

- **BU2025-Scot\_03** Modification n°2 du plan local d'urbanisme de Jonzier-Epagny
- **BU2025-Scot\_04** Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Valleiry

#### **Délibérations du Bureau du 14 février 2025**

- **BU2025-01** Interreg dépôt d'une fiche préprojet POP GG Plate-forme d'Observation et de Prospective du Grand Genève
- **BU2025-02** Autorisation de signature des marchés d'élaboration du Scot du genevois français
- **BU2025-03** Interreg dépôt d'une fiche préprojet covoiturage transfrontalier au sein du Grand Genève – covoit GG

#### **Délibérations du Bureau-Scot du 14 mars 2025**

- **BU2025-Scot\_05** Avis du pôle métropolitain du genevois français sur le projet arrêté de plan local d'urbanisme d'Annemasse

#### **Délibérations du Bureau du 14 mars 2025**

- **BU2025-04** Délibération convention de partenariat relative à l'utilisation du service de covoiturage Héléman et de la marque Héléman par un tiers demandeur
- **BU2025-05** Délibération convention Club des entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB)2025
- **BU2025-06** Délibération mise à disposition de matériel de l'exposition photo itinérante « l'humain au cœur de la nuit » dans les communes du grand Genève
- **BU2025-07** Préparation de l'assemblée du GLCT du grand Genève du 20 mars 2025 : adoption du document synthèse pa5 et de la liste des mesures candidates

### **POINT N°4 – ADOPTION DE LA CONVENTION AUTORISANT LE POLE METROPOLITAIN A PARTICIPER A LA MISE EN CONCURRENCE ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE POUR LE CONTRAT GROUPE COUVRANT LE RISQUE SANTE**

*Monsieur le Président Christian DUPESSEY laisse la parole à Frédéric BESSAT, DGS qui récapitule le projet de convention pour la participation du Pôle métropolitain à la mise en concurrence organisée*

*par le centre de gestion de la Haute-Savoie pour la mise en place d'un contrat groupe couvrant le risque santé. Il précise que cette délibération n'emporte pas d'engagements sur le contrat lui-même à ce stade mais sur le groupement de commande.*

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant, pour rappel, une participation financière obligatoire des employeurs publics à la couverture de leurs agents, depuis le 1er janvier dernier sur le risque Prévoyance et à compter du 1er janvier 2026 sur le risque Santé.

L'ordonnance susvisée donne compétence aux Centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation destinées à couvrir leurs agents en matière de protection sociale complémentaire pour les risques Santé et Prévoyance.

A ce jour, le CDG74 a mis en place une convention de participation pour la Prévoyance actuellement en cours d'exécution.

Le CDG74 lance une procédure de consultation pour proposer aux collectivités du département un contrat collectif Santé, couvrant ainsi les dépenses médicales au profit des agents et de leurs ayants-droits le cas échéant, qui prendra effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans. L'adhésion des collectivités et de leurs établissements publics sera facultative.

Cette démarche a vocation à proposer aux agents un contrat mutualisé à l'échelle du département avec la possibilité de bénéficier d'une adhésion, sans condition d'âge ou d'état de santé.

Afin d'associer le Pôle métropolitain du Genevois français à cette procédure de mise en concurrence, il est nécessaire de confier un mandat au CDG74, ce qui engage nullement la collectivité à souscrire au contrat qui sera mis en œuvre par le CDG74.

Une délibération finale sera demandée afin de décider de la souscription ou non à ce contrat après présentation des résultats de la consultation.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **CHARGE** le Centre de gestion de la Haute-Savoie de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

## **II. MOBILITE**

### **POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS AU SERM FRANCO-SUISSE**

*Christian DUPESSEY, Président du Pôle métropolitain, présente le projet de délibération concernant le Service Express Régional Métropolitain (SERM) Franco-Suisse, déjà discuté lors du Bureau du 14 mars. Le projet vise à offrir une alternative crédible à la voiture individuelle, à favoriser une architecture complète des modes de transport, à favoriser la multimodalité et à intégrer les enjeux liés au fret et au transport de marchandises. La Région Auvergne Rhône-Alpes a souhaité confier au Pôle métropolitain une fonction de coordination des AOM présentes dans le Genevois français. Le Pôle métropolitain sera également actif pour porte des propositions de développement ferroviaire à court (matériel roulant plus capacitaire entre Evian et Annemasse, Vallée de l'Arve) et moyen termes (sur l'axe Bellegarde-Annemasse) et long termes avec un projet ferroviaire pour 2050, incluant la liaison Jura-Salève et le développement du LEX 2. Il vise un modèle de mobilité décarboné et équitable, avec une vision globale de la mobilité transfrontalière, et demande une opérationnalité des études avec des actions concertées entre divers acteurs.*

*Julien BOUCHET atteste qu'un travail préparatoire important a été réalisé avec l'ensemble des AOM. La présente délibération constitue une véritable étape. Nous devons affirmer les besoins et attentes de notre territoire et travailler à une bonne articulation des modes de transport et des efforts consentis par l'Etat, la Région, les Départements, les AOM.*

**Vu** l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

**Vu** la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

**Vu** la délibération relative à l'adoption du Budget primitif 2025 prévoyant les crédits pour la démarche présentée ci-après ;

**Vu** la volonté du Pôle Métropolitain du Genevois français de coordonner et de copiloter les actions en matière de mobilités transfrontalières et d'œuvrer pour leur développement ;

### **Contexte**

Dans le cadre de la démarche initiée par la loi n° 2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains, le Pôle métropolitain du Genevois français a souhaité s'engager dans le projet commun d'amélioration des conditions de mobilité à l'échelle du bassin de vie, porté par le SERM franco-suisse.

La démarche partagée du SERM franco-suisse a été initiée à l'issue d'une rencontre politique le 17 juin 2024 qui a permis aux collectivités territoriales du périmètre, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, aux services de l'Etat, à SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et à la Société des grands projets d'acter une ambition commune, servicielle et multimodale. Le 4 juillet 2024, le projet de SERM franco-suisse a obtenu une labellisation par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministre délégué chargé des transports, invitant à poursuivre cette initiative en vue de l'octroi du statut de SERM.

Pour ce faire, le Pôle métropolitain du Genevois français s'est engagé aux côtés de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du canton de Genève, de l'agglomération du Grand Annecy, d'Annemasse Agglomération, de Thonon Agglomération, de Haut-Bugey Agglomération, de Pays de Gex Agglo, de la communauté de communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance, de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, de la Communauté de Communes du Genevois, du Syndicat mixte des 4 communautés de communes ainsi que du Syndicat intercommunal d'Aménagement du Chablais, mais également de SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et de la Société des grands projets dans une phase de travail pour la conduite d'une préfiguration du SERM franco-suisse et des missions qui seront menées dans cet objectif.

Cette phase de préfiguration, d'une période d'un an, vise à aboutir à la constitution d'un schéma d'ensemble, d'un modèle de gouvernance et d'un plan de financement concertés du projet de SERM.

### **Contenu et enjeux**

La phase de préfiguration s'appuie sur les intentions suivantes partagées par les partenaires :

- le projet crée une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle pour les citoyens qui se déplacent chaque jour sur des distances intermédiaires (entre 15 et 45 minutes, entre 15 et 45 km) afin de répondre aux problèmes de congestion routière et de saturation ferroviaire ;
- le projet favorise une architecture complète des modes de transports – du piéton au ferroviaire en passant par les navettes lacustres – sans les opposer. Il vise à concevoir les réponses aux différents besoins de mobilité en fonction des aspirations des territoires ;
- il vise à préserver les capacités de fret sur le territoire ;

- le projet donne à l'ensemble des habitants une version consolidée, facilitée et coordonnée des offres de mobilité disponibles, avec une signalétique et des informations plus homogènes ;
- l'ambition est portée par l'ensemble du territoire avec une gouvernance à renforcer.
- Le projet vise à piloter des investissements cohérents et soutenables. Il est réaliste sur le plan financier.

Le Pôle métropolitain a mis en avant plusieurs enjeux qui devront être pris en compte dans la préfiguration : approche globale de la mobilité, engagement en faveur de la décarbonation, prise en compte des réalités territoriales et sociales, et articulation avec l'aménagement du territoire.

Le Pôle métropolitain du Genevois français assure un rôle de coordination technique pour ses membres. À ce titre, il s'engage à :

- Animer le dialogue entre les AOM locales, la Région et la SGP ;
- Veiller à la cohérence des études menées dans le cadre de la préfiguration ;
- Assurer la transmission des données et des besoins spécifiques des territoires concernés ;
- Suivre l'évolution du projet et coordonner la préparation des phases ultérieures.

**Les financeurs et leurs engagements** sont établis comme suit :

<b>Financier</b>	<b>Clé de répartition (%)</b>	<b>Montant en euros courants</b>
État	46,9%	748 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes (incluant la participation du Canton de Genève)	29,7%	474 000 €
Grand Annecy	5,4%	85 932 €
Pays de Gex Agglo	2,6%	41 836 €
SM4CC	2,5%	39 994 €
<b>Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF)</b>	<b>2,5%</b>	<b>40 000 €</b>
Annemasse Agglo	2,4%	38 172 €
Haut-Bugey Agglomération	2,0%	32 435 €
SIAC	1,6%	25 000 €
Thonon Agglomération	1,4%	22 252 €
CCG	1,3%	20 141 €
CCRT	1,0%	15 411 €
CC PEVA	0,8%	12 827 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>1 596 000 €</b>

Ces contributions financeront les études et attendus nécessaires à la préfiguration du projet.

La contribution du Pôle métropolitain est de **40 000 €**. Cette participation vise à alléger la charge financière de ses membres et à renforcer son rôle de coordination.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** le rôle de coordination technique du Pôle métropolitain pour le compte de ses membres ;
- **CONFIRME** le besoin exprimé par le Pôle sur les attentes des études de préfiguration
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention pour l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM franco-suisse, pour un montant à la charge du Pôle métropolitain de 40 000€.

## **POINT N°2 – ADOPTION DE LA DELIBERATION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU POLE METROPOLITAIN POUR 2025 A L'ASSOCIATION NATIONALE AGIR**

*Christian DUPESSEY, président du Pôle métropolitain, laisse la parole à Mme Chrystelle BEURRIER qui présente la délibération comme suit, en précisant qu'il s'agit d'un renouvellement de l'adhésion de la plateforme AGIR. Elle indique que cette adhésion peut également bénéficier aux EPCI membres du Pôle métropolitain.*

Fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport, AGIR réunit 550 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;
- Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.
- Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

L'objet de la délibération concerne le renouvellement de l'adhésion au réseau AGIR.

L'adhésion donne accès à l'ensemble des services d'AGIR, à une plateforme d'experts : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. et à des outils d'échanges de bonnes pratiques :

- Assistance sous la forme de questions / réponses
- Etudes personnalisées
- Invitation aux Groupes de travail et Clubs Utilisateurs
- Accès au Catalogue formation pour les autorités organisatrices de la mobilité, et aux nombreux webinaires

Grace à la participation à des séances de formation et à un programme de travail commun, les acteurs de la mobilité du Genevois français (Pôle métropolitain, EPCI, communes) gagnent en compétences et partagent une culture mobilité de plus en plus commune.

La cotisation annuelle est de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC. Cette cotisation permet aux adhérents de bénéficier de 6 jours d'expertise pour une assistance à utiliser en une ou plusieurs fois sur des questions relatives à l'activité mobilité et son actualité (ex : versement mobilité différencié, implication de la loi LOM, etc.) et d'accéder à un catalogue de formations pour les autorités organisatrices de la mobilité. Le Pôle métropolitain et ses membres pourront en bénéficier.

Cette proposition est formulée dans le prolongement de la précédente adhésion du Pôle métropolitain à l'Association AGIR (cf délibération n°CS2022-15).

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion du Pôle Métropolitain du Genevois français à AGIR ;
- **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 10 000 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant au budget Mobilité.

*Christian DUPESSEY rajoute des éléments complémentaires concernant la Mobilité. Il indique que le Pôle métropolitain a participé au premier Comité de Pilotage pour le projet de VLS (Vélo Libre Service) transfrontalier. Il a salué la nomination de Chrystelle BEURRIER comme co-présidente du COPIL aux côtés de Pierre MAUDET, Conseiller d'Etat du Canton de Genève. Cette désignation est significative, car il s'agit du premier projet VLS transfrontalier, marquant une reconnaissance du rôle du Pôle métropolitain. L'objectif est de mettre en service le projet d'ici juin 2027. La prochaine réunion pourrait coïncider avec les journées nationales vélo-marche du 1er octobre 2025, ce qui serait symbolique pour mettre en avant cet événement unique.*

*Par ailleurs, Christelle BEURRIER indique la mise en place d'une nouvelle ligne HéliLéman entre Vuache et Annemasse est prévue pour démarrer en juin, avec un lancement proposé le 13 juin au matin. Cette initiative est d'autant plus significative que le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) a été lauréat du prix de covoiturage BlaBlaCar Daily pour les Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) de plus de 100 000 habitants, ayant atteint un record de 17 619 trajets covoiturés en janvier 2025.*

*Concernant les nouvelles mobilités, un véhicule Citiz sera mis en place à Thonon Agglo, accompagné d'un événement sur place pour promouvoir cette initiative.*

*Christelle BEURRIER annonce qu'un appel d'offres sera lancé pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) concernant le Vélo Libre Service (VLS) transfrontalier. L'objectif est de définir les répartitions et de créer un cahier des charges avec un opérateur unique pour une mise en œuvre rapide. Cette approche offrira aux usagers une interface unique pour un service transfrontalier fluide. Les priorités et répartitions seront définies, et les différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) seront informées. Un engagement fort du côté suisse est notable, car ils ont planifié la fin de leur contrat actuel pour permettre la mise en place d'un contrat unifié. Ce projet vélib' transfrontalier est soutenu par un message clair des partenaires suisses et des différentes AOM du Genevois français.*

### **III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **POINT N°1 – FRENCH TECH ALPES : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PARTICIPATION 2025**

*Mme Aurélie GODARD-CHARILLON rappelle le partenariat en place avec l'Association French Tech depuis plusieurs années. Elle indique que le projet de renouvellement de la convention en 2025 a été abordé lors du Bureau du 14 mars. Elle présente le projet de convention de partenariat avec la French Tech Alpes du Genevois français pour l'année 2025. Le bilan de l'année 2024 montre une forte implication avec plus de 3 500 participants aux événements et une communication active sur les réseaux sociaux. Le nombre d'adhérents progresse, ce qui est perçu comme un point positif. Les missions précises sont bien définies et la French Tech est attentive à bien s'inscrire dans le tissu d'acteurs locaux, à travailler avec les Agences économiques et services économiques des intercommunalités. Elle inclut divers partenaires, tels qu'Eco Tremplin. Les résultats restent fragiles mais sont encourageants. L'association sollicitait une augmentation de la contribution du Pôle métropolitain. En accord avec la Conférence Economique et le Bureau du Pôle métropolitain, il est aujourd'hui proposé une légère diminution. Il s'agit de tenir compte du contexte budgétaire et des contraintes financières qui pèsent sur les collectivités locales et d'inciter l'association à trouver d'autres*

*solutions : augmentation du nombre d'adhérents, augmentation des contributions des start-ups, etc. Il s'agit de trouver le bon chemin de crête entre incitation et accompagnement. Aurélie GODARD-CHARILLON rappelle que la subvention de l'année dernière s'élevait à 55 000 €. Après avoir auditionné les membres de la French Tech, elle annonce une réduction de 5 000 € pour contenir les dépenses.*

Vu la délibération n° CS2021-28 du Comité syndical du 24 septembre 2021 approuvant la convention de partenariat avec l'association French Tech du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2022-43 du Comité syndical du 30 septembre 2022 approuvant l'avenant à la convention de partenariat avec l'association French Tech du Genevois français ;

Considérant que l'initiative French Tech, lancée en 2013 par le Gouvernement, a pour objectif de constituer un « écosystème » national favorable à la création et au développement d'entreprises innovantes, à forte valeur ajoutée, à forte croissance et orientées à l'internationale.

Concernant que la French Tech s'appuie sur 17 Capitales, dont la French Tech Alpes, et sur les Communautés d'entrepreneurs.

Au sein de la French Tech Alpes, la Communauté French Tech du Genevois français s'est constituée en association loi 1901 le 03 septembre 2021. Elle a pour objectif de mettre en réseau les acteurs de l'entrepreneuriat et de l'innovation afin de favoriser le développement des entrepreneurs, plus particulièrement les start-ups. Elle s'appuie sur les lieux « totem » qui accompagnent, hébergent et favorisent l'expérimentation et l'innovation auprès de ces dernières.

Le Pôle métropolitain du Genevois français a lancé une nouvelle politique de développement économique depuis le 07 février 2025 intitulée « Pacte économique du Genevois français ». Il s'agit de construire un territoire durable et innovant dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités de la French Tech du Genevois français, afin :

- D'assurer une gouvernance partagée entre entrepreneurs – collectivités et acteurs économiques du Genevois français sur le sujet de l'innovation ;
- De mobiliser et d'impliquer les 6 lieux totems de l'innovation du Genevois français : Gex Pep's-Innogex, Station A-Archparc ; Puls ; Innovales-Innolab ; Delta-CRIC : L'Échappée – Faucigny-Mont-Blanc Développement ;
- D'inscrire son action dans la dynamique régionale, nationale et internationale du Réseau French Tech et donc aussi dans le cadre de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève ;
- De faire de la transition écologique un fil directeur en matière d'innovation dans le territoire.

Le partenariat déjà engagé entre le Pôle métropolitain et l'association French Tech du Genevois français a permis l'animation d'une dizaine d'événements locaux dans les différents lieux totems de l'entrepreneuriat du Genevois français au cours de l'année 2024. La French Tech du Genevois français a également participé aux événements métropolitains : Boot Camp et Boost Challenge dans le cadre de Grand Forma, les Rencontres de la Création d'Entreprise, Le Forum d'Affaires Franco-suisse, le Forum de l'Economie Circulaire France-Suisse. La communauté a également coconstruit des opérations nouvelles, notamment d'accompagnement des entrepreneurs à la levée de fonds, l'une des spécificités du réseau French Tech.

Au regard de ce bilan, il est proposé d'adopter une nouvelle convention de partenariat pour l'année 2025, afin de soutenir le développement de l'association French Tech du Genevois français et l'animation d'événements ; d'actions de mentorat dans les différents lieux totems de l'innovation du Genevois français.

**Aussi, il est proposé de soutenir les actions de l'association French Tech du Genevois français pour l'année 2025 à hauteur de 50 000€, via une convention financière et d'objectifs annexée à la présente délibération.**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement avec la French Tech du Genevois français portant sur l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 50 000€ à l'association French Tech du Genevois français pour cette période d'une année selon les modalités fixées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

#### IV. TRANSITION ECOLOGIQUE

##### POINT N°1 – POINT LA NUIT EST BELLE

###### ○ PRESENTATION PROJET PEDAGOGIQUE

*Sébastien JAVOQUES présente le projet pédagogique "La Nuit est Belle" pour l'année scolaire 2025-2026. Il rappelle le contexte, les projets et le calendrier.*

###### **Contexte**

La cinquième édition de La nuit est belle ! se tiendra du 11 au 13 avril 2025. Depuis 2019, la lutte contre la pollution lumineuse s'est intensifiée sur le Grand Genève, avec un engagement fort du Pôle métropolitain du Genevois français. Aujourd'hui, 98 communes (à hauteur de 84 % du Pôle) pratiquent l'extinction lumineuse en cœur de nuit.

Au-delà de ces mesures, l'effort se poursuit sur la modernisation de l'éclairage public, en accord avec la réglementation nationale et l'arrêté du 27 décembre 2018. Dans cette optique, le Pôle métropolitain a participé à la réalisation de la trame noire transfrontalière, un outil d'aide à la décision publié en juin 2024.

Si La nuit est belle ! a eu un impact notable sur les communes, la sensibilisation d'autres publics (habitants, commerces, entreprises) reste un défi. Il devient donc essentiel de mener une action durable en direction des jeunes, qui constituent un levier efficace pour élargir la prise de conscience au sein de la population.

###### **Principe d'un projet pédagogique auprès des écoles primaires :**

Pour l'année scolaire 2025-2026, nous proposons d'expérimenter un programme pédagogique destiné aux élèves du cycle 3 (CM1 et CM2). Ce projet s'appuiera le plus équitablement sur les partenaires du territoire disposant d'une expertise en sensibilisation à la biodiversité nocturne et à la pollution lumineuse, en fonction de leur capacité d'intervention sur l'année scolaire.

###### **Partenaires impliqués**

- La Maison du Salève (partenaire historique de La nuit est belle !)
- Le CPIE du Chablais-Léman
- Apollon74
- FNE 74 et 01

Ces organismes, couvrant différents territoires, ont déjà collaboré et disposent de contacts directs avec les référents pédagogiques des écoles, facilitant ainsi la mise en place des interventions

Organisme	Territoire d'intervention
Maison du Salève	Communes adhérentes du Syndicat mixte du Salève
Apollon74	CC du Genevois
CPIE du Chablais – Léman	Thonon-Agglomération
FNE74	Genevois français 74
FNE01	Genevois français 01

Le service d'éducation au développement durable de Pays de Gex Agglomération a contribué à l'élaboration du projet mais n'a pas la capacité d'intégrer de nouveaux modules à son offre. Cependant, il s'intéresse à l'intervention de FNE01 pour une action complémentaire. Les services techniques de Thonon agglomération sont également intéressés par la démarche test.

Les partenaires sont chargés :

- Relais d'information auprès de leurs référents pédagogiques et des écoles du territoire pour communiquer sur le dispositif
- Organisation du module de formation avec les classes qui leur seront attribuées : dates, horaires, ... - Formalisation via une « fiche de réservation »
- Gestion de la fiche d'évaluation (à retourner au PMGF)

#### **Organisation des interventions pour l'année scolaire 2025-2026**

- Deux interventions d'une demi-journée par classe
- Ciblage des élèves de cycle 3 (CM1 et CM2)

#### **Budget**

- Pris en charge intégralement par le Pôle métropolitain du Genevois français (*hors frais de transport*) par le biais de lettres de commande aux organismes de formation. Pas de coût supplémentaire pour les communes concernées.
- Plafond de 10 000 € pour 2025
- Budget à déterminer pour 2026

#### **Calendrier prévisionnel**

- **Février - mars 2025** : élaboration du catalogue des animations
- **11 avril 2025** : annonce officielle de l'action pédagogique lors de *La nuit est belle !*
- **Mai-juin** : communication sur le projet auprès des communes (élus en charge de l'enfance) et des écoles.
- **Mi-juin - début septembre 2025** : première campagne d'inscription pour les animations d'automne à destination des écoles du territoire.
- **Début septembre – fin septembre** :
  - Sélection des classes par le PMGF pour les animations d'automne
  - Attribution des classes aux partenaires (le plus équitablement possible)
  - Mise en relation du partenaire avec les instituteurs concernés – Formalisation d'une « fiche de réservation » renvoyée au PMGF par le partenaire

- Emission des lettres de commande du PMGF vers les partenaires
- **Septembre - fin octobre 2025** : deuxième campagne d'inscription pour les animations d'hiver et du printemps
- **Mi-octobre** :
  - Sélection des classes par le PMGF pour les animations d'hiver et printemps
  - Attribution des classes aux partenaires (le plus équitablement possible)
  - Mise en relation du partenaire avec les instituteurs concernés – formalisation d'une « fiche de réservation » renvoyée au PMGF par le partenaire
  - Emission des lettres de commande du PMGF vers les partenaires
- **Avril-mai** : premier bilan et réflexion sur l'année scolaire 2026-2027
- **Juin 2026** : bilan de l'année scolaire 2025-2026 et relance pour l'année scolaire 2026-2027 sous réserve de validation

*Sylvie VARES souligne l'importance de valoriser les modules de formation créés par les partenaires afin de pouvoir le mettre à dispositions des écoles. Cette action est construite en concertation notamment avec le service de pédagogie du Pays de Gex pour la Réserve Naturelle. Un bilan sera réalisé en avril-mai de l'année prochaine pour évaluer la pertinence de reconduire cette action.*

*Claude MANILLIER remarque que sur la carte, la commune de Perrignier n'est pas indiquée comme commune qui participe à l'extinction des lumières.*

*Sylvie VARES indique que la mise à jour les données concernant Perrignier sera réalisée très rapidement.*

- **PRESENTATION DU PROJET DE CONVENTION QUADRIpartie SYANE SIEA ENEDIS**

*Sébastien JAVOGUES précise que les partenaires de "La Nuit est Belle" se mobilisent pour sensibiliser les habitants, les entreprises et les collectivités à la pollution lumineuse, en collaboration avec ENEDIS, le SYANE et le SIEA. Il indique également qu'il faut expérimenter une autre façon de faire pour pouvoir travailler directement avec les distributeurs d'Énergie afin de mieux gérer l'extinction lumineuse.*

### **Contexte**

La cinquième édition de La nuit est belle ! aura lieu le week-end du 11 avril 2025 (validation de la date en GTT Transition écologique du 15/02/2024).

En France, la collaboration avec Enedis qui a permis d'éteindre la majorité du territoire pendant les 4 premières éditions a été renouvelée exceptionnellement pour cette édition, dans le cadre de l'expérimentation qui a été lancée autour d'une gestion de l'éclairage public via les calendriers tarifaires des fournisseurs d'électricité.

### **Utilisation exceptionnelle des breakers Linky**

Pour cette 5<sup>ème</sup> édition et sans doute pour la dernière fois, 63 communes utiliseront la solution des breakers Linky pour ne pas allumer leur éclairage public la nuit du 11 au 12 avril 2025, ce qui correspond à presque 1800 points de livraison.

Chaque commune souhaitant utiliser cette solution a dû prendre un arrêté municipal spécifique mentionnant l'utilisation des Linky, remplaçant la traditionnelle autorisation.

### **Expérimentation via les calendriers tarifaires des fournisseurs d'électricité**

Conscient de l'intérêt de LNEB, Enedis nous a proposé une expérimentation autour d'une gestion de l'éclairage public via les calendriers tarifaires des fournisseurs d'électricité pour remplacer l'actuelle utilisation du Linky pour le non-allumage pendant la nuit est belle !.

La première phase test a eu lieu du 8 au 18 décembre sur quelques compteurs de la zone commerciale d'Annemasse et elle s'est déroulée correctement.

En collaboration avec le SYANE et le SIEA, des contacts ont été pris avec les principaux fournisseurs du territoire (ENGIE et OCTOPUS) afin de prévoir une seconde phase d'expérimentation pendant la nuit du 11 au 12 avril 2025.

Le SIEA et le SYANE se sont également chargés de repérer des communes participantes à cette expérimentation : Scientrier en Haute-Savoie, Grilly, Segny et Saint-Jean de Gonville dans l'Ain.

### **Convention technique de partenariat et d'expérimentation « La nuit est belle ! » 2025**

Vous trouverez ci-joint la convention formalisant la collaboration entre le Pôle métropolitain, Enedis, le SIEA et le Syane

Elle établit les modalités de partenariat entre ces organismes pour les expérimentations prévues dans le cadre de « La nuit est belle ! » et précise :

- Les solutions techniques pour l'interruption de l'éclairage public.
- Les rôles et responsabilités des Parties.

Dans le cadre de la délibération CS2024-48 du 7 octobre 2024, elle sera signée par le Président du Pôle métropolitain à l'occasion de la soirée de lancement de La nuit est belle ! qui aura lieu le 11 avril à la gare d'arrivée du téléphérique du Salève.

*Denis MAIRE sollicite des éclaircissements au sujet du compteur Linky et s'enquiert de savoir qui, entre Enedis et les collectivités, est responsable de l'extinction de l'éclairage public.*

*Sylvie VARES précise que le compteur Linky fonctionne comme un interrupteur principal, ce qui a permis aux collectivités d'accueillir les quatre premières éditions de 'La Nuit est Belle'. Toutefois, cette solution est jugée trop artisanale et non industrialisable.*

*Il est proposé d'explorer une alternative passant par les calendriers tarifaires des fournisseurs d'électricité. Cette nouvelle approche nécessite une intervention technique sur le câblage, laquelle sera gérée par le SYANE et le SIEA. Cette solution permettrait également d'intégrer les différents fournisseurs d'énergie, notamment ENGIE pour la Haute-Savoie et Octopus pour l'Ain.*

*Sébastien JAVOGUES précise que la soirée de lancement de "La Nuit est Belle" le 11 avril 2025 se déroulera comme suit :*

- **17h30 - 18h00** : Vernissage de l'exposition "L'Humain dans la nuit" avec des présences officielles, suivi d'une photo officielle.
- **18h00 - 18h15** : Lancement de la cinquième édition de "La Nuit est Belle" par Monsieur S. Javogues, incluant l'annonce des chiffres de l'édition 2025 et la présentation de la nouvelle offre pédagogique pour l'année scolaire 2025-2026.
- **18h15 - 18h45** : Prises de parole des élus et directeurs signataires de la convention, suivies de la signature officielle de la convention et d'une photo.
- **18h45 - 19h30** : Ouverture de l'apéritif dinatoire pour clôturer la soirée.

*Cet événement se tiendra à la gare d'arrivée du téléphérique du Salève, offrant un cadre symbolique pour cette initiative transfrontalière.*

## **POINT N°2 – CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE (CCR) DU GENEVOIS FRANÇAIS : DEPARTEMENTALISATION DES DISPOSITIFS AU 1ER JANVIER 2026 ET GESTION DE LA PERIODE TRANSITOIRE : INFORMATION**

*Sébastien JAVOGUES, Vice-président expose la volonté de l'ADEME de rationaliser le portage des financements du Contrat Chaleur Renouvelable en adoptant une organisation départementale. Elle s'appuiera sur les Syndicats d'Énergie. Il n'y aura plus qu'un contrat par Département. Attention, les crédits seront également réduits. Il ajoute qu'il reste environ 9 millions d'euros à mobiliser pour des projets de chaleur renouvelable, sur les 12 millions initialement attribués au Contrat de Chaleur Renouvelable du Genevois français. Il lance un appel pressant à toutes les collectivités pour qu'elles portent de nouveaux projets importants et fassent la publicité de ce dispositif afin de pleinement exploiter ces fonds disponibles.*

Depuis janvier 2023, le Pôle métropolitain est engagé dans le portage et l'animation du « Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) » sur le périmètre du Genevois français. Il le fait pour le compte de l'ADEME qui lui a délégué la gestion de ce fonds de financement pour une période de 3 ans.

Dans la perspective du terme de ce contrat en janvier 2026, la direction régionale de l'ADEME indique par un courrier parvenu ce 26 février que ce CCR porté par le Pôle et spécifiquement déployé sur le périmètre du Genevois français ne pourra pas être reconduit en l'état à son échéance. En effet, dans un souci d'efficacité et de simplification, l'ADEME souhaite s'appuyer sur des structures spécialisées dans l'énergie pour porter cette contractualisation à l'échelle de tout un département.

### **Rappel de l'organisation actuelle**

En 2022, lors de la mise en place des CCR, le Pôle métropolitain a élaboré une candidature sur le périmètre du Genevois français. A cette époque, un tel contrat n'existait pas du tout dans l'Ain ; et en Haute-Savoie, dans le cadre d'échanges techniques, le Syane avait tenu compte de la candidature du Pôle et avait donc choisi d'œuvrer sur le reste du département.

Sur la base d'une étude de potentiels et de critères techniques, l'ADEME avait alors mis à disposition des collectivités et entreprises du Genevois soucieuses de décarboner leur production de chaleur, une enveloppe de 12,5 millions d'€. Ce contrat s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclu avec Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et Madame la Préfète de l'Ain. Il faisait suite à plusieurs contractualisations : TEPOS, TEP-CV.

Pour la conduite opérationnelle du Contrat, le Pôle doit faire appel à l'expertise technique de plusieurs partenaires :

- pour faire connaître le dispositif spécifiquement aux entreprises du territoire, en complément de ses propres interventions, le Pôle s'appuie sur le savoir-faire et le réseau d'InnoVales.
- le Syane et la SPL ALEC Ain interviennent directement auprès des porteurs de projets et ce sont eux qui, respectivement en Haute-Savoie et dans l'Ain, les accompagnent pour faire mûrir les projets et monter le dossier de demande de subvention, avant qu'il ne soit transmis pour instruction au Pôle.
- cette instruction technique et administrative est assurée par une consultante externe, spécialisée dans les questions énergétiques, mandatée par le Pôle.

Le Pôle coordonne l'ensemble, dans une logique d'animation territoriale du dispositif. Pour le compte de l'ADEME, une fois les dossiers instruits et validés, il prend le relais auprès des maîtres d'ouvrage pour rédiger les conventions, et libérer les crédits des subventions accordées (qu'il s'agisse d'études ou de travaux).

Pour assurer cette fonction, l'ADEME attribue des crédits d'animation au Pôle, à hauteur de 125 000€, mais dont le montant pourra être augmenté jusqu'à doubler en fonction de l'atteinte des objectifs de réalisation du contrat signé. Cette somme permet la rétribution des partenaires cités plus haut :

- 15 600€ max /an pour InnoVales, dans le cadre d'un marché

- 18 500€ max/an pour la SPL ALEC Ain, dans le cadre d'un contrat quadripartite (associant Terre Valserhône l'Interco et Pays de Gex Agglomération, dans l'attente de l'entrée du Pôle au capital de la SPL)
- 4 000€ max/an pour le Syane, dans le cadre d'une convention (montant très modeste car le Syane considère que sa prestation rentre dans le cadre des services rendus par ses conseillers énergie aux collectivités adhérentes)
- 30 000€ max/an pour la consultante (dont la prestation varie selon le nombre de dossiers à traiter), dans le cadre d'une commande directe.

### **Les conséquences de la décision de l'ADEME**

Depuis le démarrage du CCR du Genevois français, deux éléments nouveaux sont intervenus, justifiant le courrier de l'ADEME :

- Le Département de l'Ain s'est à son tour lancé dans un CCR d'échelon départemental en 2024 (hormis sur les territoires de Terre Valserhône et du Pays de Gex déjà couverts) et en a confié l'animation complète à la SPL ALEC Ain, qui réalise les mêmes missions que pour le Pôle métropolitain, additionnées de l'instruction des dossiers.
- Le CCR porté par le Syane en Haute-Savoie a rencontré un vif succès et ses crédits seront épuisés avant le terme, nécessitant une 2<sup>nd</sup>e génération pour la mi-2025. Cette 2<sup>nd</sup>e génération est envisagée de sorte à couvrir également le Genevois français.

### **Conséquences pour les porteurs de projets du Genevois français:**

Dans l'Ain comme en Haute-Savoie, la SPL ALEC Ain et le Syane portent en direct un CCR : ils ont donc tout le savoir-faire nécessaire pour continuer d'apporter leur soutien aux porteurs de projets publics comme privés du Genevois français.

En février 2026, lorsque le Pôle n'interviendra plus, il est même fort probable que le processus apparaîtra plus clair pour ces maitres d'ouvrage : en effet, ils conserveront un seul interlocuteur tout au long de la vie de leur projet (de l'étude d'opportunité à la livraison des travaux), là où aujourd'hui ils traitent avec un opérateur pour toute la composante technique (SPL ALEC Ain ou Syane), puis un autre (le Pôle) pour les aspects administratifs et financiers.

### **Conséquences pour le Pôle métropolitain :**

Jusqu'à l'achèvement de son contrat en janvier 2026, le Pôle continuera d'assurer sa fonction d'animation et de pilote du dispositif. Cette fonction perdurera même bien au-delà pour la composante « suivi des subventions », en effet :

- les conventions signées avec les maitres d'ouvrage sont valables 4 ans après leur signature.
- les crédits sont libérés sur présentation d'un rapport à produire dans les 3 mois suivant l'achèvement des travaux,
- pour les plus gros projets, un rapport devra être rendu après 1 an de fonctionnement de l'installation. Si les objectifs de production d'énergie ne sont pas atteints, un remboursement de la subvention pourra être demandé.

Pour toutes ces raisons, dans le cas d'un projet qui serait validé en janvier 2026 et qui entrerait dans les cas de figures énumérés ci-dessus, le Pôle restera actif en matière de CCR et de lien avec les maitres d'ouvrage potentiellement jusqu'en 2031.

Ainsi, la non-reconduction de l'actuel CCR du Genevois français ne signifie pas du tout que le Pôle n'assurera plus du tout cette fonction dès janvier 2026 : si le Pôle n'avait plus à gérer des projets

supplémentaires, il continuerait de jouer le rôle que lui demande d'assurer l'ADEME pour les porteurs de projets retenus entre 2023 et 2026 (qui sont 36 à ce jour).

Concernant la visibilité que lui offrait le portage du CCR auprès de ses EPCI membres, le Pôle pourra la réinvestir dans des actions comme la mutualisation des PCAET, qui se profile en 2026-27. Elle offrira une continuité de la démarche de Territoire à Energie Positive, qui avait été fondatrice en 2016 de l'ambition en matière de transition écologique du territoire.

Dans ce registre d'ailleurs, et au-delà des seuls aspects énergie, au niveau du Grand Genève, le plan d'actions « PACTE » devrait être prochainement adopté : il va conférer au Pôle un rôle officiel de co-pilote transfrontalier de plusieurs actions (qualité de l'air, mobilité, biodiversité, gestion foncière, etc.). Ces actions seront autant de vecteurs de mise en visibilité de ses fonctions historiques d'ensemblier et d'animateur territorial, au service de ses EPCI membres.

### **Organisation recommandée**

Puisque désormais des opérateurs sont organisés et déjà présents sur le territoire, il apparaît souhaitable de s'appuyer au plus vite sur eux afin d'optimiser l'organisation du CCR Genevois français et ainsi de préfigurer ce qui sera en place en février 2026.

Dans cette hypothèse, il serait opportun de confier pleinement au Syane la mission d'instruction des dossiers de demande de subvention, qui est aujourd'hui assurée par une consultante externe (avec un cout journalier de 650€ht. Il y aurait donc là de substantielles économies financières à réaliser). Cela pourrait aisément se faire par avenant à la convention signée en janvier 2023, relative au CCR du Genevois français.

Côté Ain, les relations avec la SPL ALEC Ain étaient jusqu'alors régies par un contrat quadripartite (cf plus haut) : depuis, l'entrée du Pôle au capital de la SPL permet la rédaction d'un contrat simple, dont les termes sauront rendre compte des évolutions souhaitées par l'ADEME. Ces termes devront prévoir les modalités de tuilage pour qu'en janvier 2026, au moment où le CCR du Genevois français arrivera à échéance, la SPL ALEC Ain puisse élargir son périmètre géographique d'intervention aux EPCI de Terre Valserhône et du Pays de Gex, dans un cadre à imaginer avec l'ADEME.

### **Suites à envisager**

Le courrier de la direction de l'ADEME vient officialiser des informations transmises officieusement par ses services il y a déjà quelques mois. Il traduit donc une intention clairement exprimée, qui ne laisse pas percevoir la potentialité d'une dérogation : en effet, le Pôle ne réunit pas les critères attendus, à savoir un périmètre d'intervention départemental d'une part, et d'autre part être une structure spécialisée dans les questions énergétiques.

Dans ce contexte, il apparaît opportun de travailler techniquement et de manière pro-active avec l'ensemble des protagonistes évoqués dans cette note. Cela permettra de créer les conditions cadres permettant la meilleure adaptation de l'organisation actuelle, au bénéfice des porteurs de projets du Genevois français, et à la pleine préservation des intérêts directs et indirects du Pôle métropolitain. Une fois ces éléments élaborés, ils seront aptes à être soumis aux instances délibérantes du Pôle.

*Christian DUPESSEY rappelle les propos de Sébastien JAVOGUES en insistant sur le fait qu'il reste des financements disponibles pour soutenir des projets, et appelle à avancer rapidement sur ce sujet.*

## **V. GRAND GENEVE ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

### **POINT N°1 – RETOUR ET SUITES DE L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 20 MARS**

- **PROJET D'AGGLOMERATION N°5 : ADOPTION DU DOCUMENT DE SYNTHÈSE PA5 ET LISTE DES MESURES CANDIDATES**

*M. Christian DUPESSEY présente les décisions ou orientations de l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève, du 20 mars 2025. Il rappelle le contexte de cette réunion et expose la liste des mesures candidates qui ont été discutées lors de cet événement. Il rappelle également que ces documents ont été pré-validés lors des réunions précédentes du Pôle métropolitain.*

*Christian DUPESSEY laisse la parole à Yvan MOGLIA, qui expose par la suite, les différentes mesures classées selon leurs horizons respectifs de réalisations.*

### **Rappel du contexte**

Pour permettre le dépôt du PA5 auprès de la Confédération, l'Assemblée du GLCT du Grand Genève a validé deux documents :

- Le rapport de synthèse du Projet d'agglomération 5 :
  - o Le rapport de synthèse du PA5 est la version synthétique du rapport principal. Il se concentre sur les principaux points saillants en abordant de manière succincte le diagnostic (état des lieux), les tendances et enjeux, et les réponses apportées par les stratégies et les mesures aux besoins d'actions inhérents à l'état des lieux et nécessaires pour atteindre la vision d'ensemble à 2050.
- **La liste des mesures candidates au cinquième projet d'agglomération du Grand Genève ; sous réserve des ultimes coordinations et des engagements à réaliser des maîtres d'ouvrage.**

Par souci de clarté, les mesures candidates ont été classées en quatre catégories :

- **Mesures phares** du PA5 qui correspondent aux mesures particulièrement indispensables à la construction de l'agglomération (ex : Aménagement d'un axe BHNS entre St-Genis-Pouilly et Meyrin intégrant le réaménagement multimodal du carrefour Porte de France).
- **Mesures structurantes** du PA5 qui permettent de consolider les réseaux de mobilité douce et de transport public d'envergure d'agglomération
- **Mesures PACA** du PA5 qui correspondent à des mesures « locales » ou accompagnant des mesures phares ou structurantes
- **Mesures « Paquet de mesures forfaitaires du PA5 »** qui correspondent à des petites mesures qui ont une cohérence globale entre elles (ex : paquet de mesures Modes doux).

Rappel des cofinancements sollicités et obtenus dans le cadre des Projets d'agglomération antérieurs :

	Nb mesures	Cout MCHF	Mesures retenues	Cout retenu	Mesures françaises	Montant total cofinancement MCHF	Montant cofinancement en France MCHF
PA1	61	668,78	27	466,75	6 (22%)	186	36 (19%)
PA2	54	962,90	35	624,45	3 (8%)	204	33 (16%)
PA3	42	623,40	27	296,76	5 (19%)	119,10	12 (10%)
PA4	51	520,8	46	410,5	4 (+ MD)	143,71	42 (35%)

### **Le rapport de synthèse du PA5**

Le rapport de synthèse résume les différents modules exigés par la Confédération :

- **Analyse de la situation et des tendances :**
  - o **Environnement – Paysage**
  - o **Urbanisation**
  - o **Mobilité**
- **Rapport de mise en œuvre**
- **Vision d'ensemble 2050**
  - o **Socle du vivant**
  - o **Multipolarité rééquilibrée**
- **Stratégies sectorielles**
- **Mesures et priorisation :** réparties entre mesures Mobilité, Urbanisation, Environnement –

### Les mesures du PA5

L'Assemblée du Grand Genève du 20 mars 2025 a validé une liste des mesures mobilité candidates au PA5, sous réserve des dernières coordinations et de l'engagement des maîtres d'ouvrages. *L'évaluation de l'état de coordination doit encore donner lieu à des échanges au sein des maîtrises d'ouvrage qui pourraient donner lieu à des ajustements à la marge des coûts ou de l'horizon de planification proposé.*

Sont identifiées comme mesures phares :

- La réalisation d'un **BHNS** reliant Genève à Saint-Genis-Pouilly comprenant le réaménagement du carrefour Porte de France et la réalisation d'une interface multimodale à St-Genis - Porte de France (2 mesures A5)
- La construction de la nouvelle interface multimodale de l'aéroport international de Genève (1 mesure A5)
- La deuxième étape de réaménagement des **espaces publics de l'interface ferroviaire de la gare Cornavin** (1 mesure B5)
- L'amélioration de l'interface multimodale de la gare de Nyon (3 mesures B5)

L'Assemblée du Grand Genève a validé une liste des mesures mobilité candidates au PA5, sous réserve des dernières coordinations et de l'engagement des maîtres d'ouvrages.

Pour l'ensemble du Grand Genève, la liste des mesures fait état de :

- **57 mesures Mobilité d'horizon A5** (dont 30 mesures forfaitaires) pour un total de 521 MCHF d'investissement dans le Grand Genève, à réaliser sur la période 2028 – 2032, dont :
  - o **9 mesures françaises A5 (2028 – 2032) pour 140.5 MF d'investissement :**
    - Continuités et rabattements cyclables sur l'axe 1005 Thonon-Genève - 17,60 MF
    - Rabattement modes doux vers les interfaces multimodales de Bonneville : création de perméabilités sous le réseau ferré et sur l'Arve – 9.9 MF
    - Création d'aménagements pour Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et modes doux sur la RD1201 entre Neydens (pôle de loisirs) et l'entrée de ville sud de Saint-Julien-en-Genevois - 24,10 MF
    - Priorisation des transports publics sur voiries et aménagements d'interfaces multimodales transports publics - modes doux sur l'axe 1005 Thonon-Genève - 13,60 MF
    - Construction d'une nouvelle interface multimodale à Porte de France en lien avec l'aménagement de l'axe BHNS - 24,40 MF
    - Aménagement d'un axe BHNS entre St-Genis-Pouilly et Meyrin intégrant le réaménagement multimodal du carrefour Porte de France - 25,40 MF

- Requalification et sécurisation du centre-ville de Saint-Julien-en-Genevois en lien avec l'arrivée du tramway - 6,00 MF
  - Mise en site propre de la ligne 6 de la TAC - 12,80 MF
  - Aménagement d'un axe fort vélo transfrontalier entre Genève et Reignier passant par la douane de Thônex-Vallard (mesure transfrontalière pour 8.7 MF, dont 6.7 MF pour la partie française)
- **13 mesures françaises forfaitaires** (avec un coût individuel inférieur à 5 MF) pour un total de **37,5 MF**, intégrées au paquet modes doux (9 mesures) ou sécurité du trafic (4 mesures).
- > Soit un coût d'opération de l'ordre de **178 MF** pour les mesures françaises et transfrontalière sollicitant un cofinancement auprès de la Confédération suisse au titre du PA5 pour la tranche A (2028-2032).
- **20 mesures d'horizon B5, dont 5 mesures forfaitaires, à réaliser sur la période 2032 – 2036**, totalisant 256 MCHF d'investissement dans le Grand Genève :
    - 2 mesure française B5 pour 19.8 MF :
      - Aménagements modes doux (voie verte, passerelle) sur la RD1201 (Boulevard Urbain) à Neydens – 12.8 MF
      - Renforcement de l'axe cyclable entre la ViaRhona et la voie verte le long de la Géline par l'aménagement d'une perméabilité cyclable sous les voies ferrées – 7MF
    - 2 mesures françaises forfaitaires modes doux (inf. à 5 MF) pour 4.7 MF

**La liste des mesures mobilité (horizons A et B) des maîtres d'ouvrage du Projet d'agglomération n°5 établit donc un montant total d'investissement de 777 MCHF (202.5 MF pour la partie française et transfrontalière).**

La liste des mesures françaises candidates est en annexe, présentée comme suit :

- Mesures horizon A – réalisation 2028-2032 : avec demande de cofinancement fédéral et réparties entre mesure individuelle (sup. à 5MF) et forfaitaires (inf. à 5 MF).
- Mesures Ae et Be : sans demande de cofinancement fédéral mais qui participent à l'objectif de report modal et à la montée en qualité du système de mobilité
- Mesures horizon B – réalisation 2032-2036 : préfigure une demande de cofinancement fédéral pour la génération suivante, lors du PA6
- Mesures horizon C : à titre indicatif

Pour mémoire, les mesures urbanisation, environnement et paysage ne font pas l'objet d'une demande de cofinancement à la Confédération mais sont intégrées au projet d'agglomération pour appréhender la cohérence et la pertinence de l'ensemble du Projet.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le rapport de synthèse du 5<sup>ème</sup> projet d'agglomération du Grand Genève, ci-annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** la liste des mesures françaises candidates à un cofinancement fédéral au titre du 5<sup>ème</sup> projet d'agglomération du Grand Genève, selon la liste ci-annexée à la présente délibération ;
- **PREND ACTE de l'engagement des maîtres d'ouvrage à réaliser les mesures « A » et « Ae »** à l'horizon de réalisation prévu, à partir de 2028 (sauf dérogation pour les mesures

bénéficiant d'un démarrage anticipé) et jusqu'à 2032 sous réserve d'obtention des cofinancements escomptés par ailleurs et de la validation par les différentes instances compétentes des différentes phases de projet (ex : démarches administratives) et de planification financière nécessaires à la réalisation de chacune des opérations.

- **PREND ACTE de l'engagement des maîtres d'ouvrage** à assurer toutes les procédures d'études et de planifications utiles à la mise en œuvre des mesures « B » et « Be » dans les horizons de réalisation prévus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à proposer ces mesures dans le cadre de la candidature du Grand Genève au fonds d'infrastructure de la Confédération suisse par le biais du Projet d'Agglomération de quatrième génération, et à signer l'ensemble des documents y afférant.

*Christian DUPESSEY précise que certaines mesures concernant Veyrier et Ambilly devront être rediscutées prochainement. Ces mesures seront maintenues si un accord est trouvé, ou écartées en cas de désaccord. Il rappelle également le calendrier des échéances à venir : la signature du PA5 devra être effectuée le 5 juin 2025 au téléphérique du Salève par l'ensemble des membres de l'Assemblée du GLCT Grand Genève, suivi d'un dépôt officiel à Berne le 26 juin, en présence notamment de M. MAUDET, M. HODGERS, M. BACHMANN et M. DUPESSEY.*

*Yvan MOGLIA rappelle l'engagement des différents maîtres d'ouvrage, qui ont déjà délibéré sur ces questions.*

#### ○ **ARRÊT DU PLAN D'ACTION PACTE ET VALIDATION DES ACTIONS EN CO-PILOTAGE DU PÔLE METROPOLITAIN**

*Sébastien JAVOGUES présente l'état d'avancement et de préparation du Plan d'actions PACTE, présenté lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève le 20 mars 2025. Sébastien JAVOGUES rappelle le caractère important de la délibération qui va suivre. Elle engage le Pôle métropolitain dans la mise en œuvre d'un programme d'actions ambitieux au service de la transition écologique. Il passe en revue les différentes actions portées par le Pôle métropolitain comme suit :*

Depuis l'adoption de la « Charte Grand Genève en Transition » en janvier 2023, les partenaires du Grand Genève élaborent son programme d'actions. A l'issue de nombreuses réunions et après diverses versions, l'élaboration de ce plan arrive dans sa phase finale et le Pôle métropolitain doit se positionner par rapport à la conduite et la mise en œuvre opérationnelle des 28 actions en passe d'être retenues.

#### **1 Un long processus de concertation et de consultation**

Le 2 juillet dernier 2024, l'Assemblée du GLCT Grand Genève a approuvé la mise en consultation du plan d'actions pour la transition écologique du Grand Genève (PACTE) auprès des huit membres du GLCT, de l'Etat français et du Forum d'agglomération. Prévu pour se dérouler du 26 juillet au 27 septembre, ce processus de consultation a dû être prolongé, ainsi que l'a acté le Bureau du GLCT réuni le 3 octobre : l'examen approfondi des différents avis et remarques s'est déroulé durant tout le mois d'octobre afin de présenter un retour consolidé et des axes d'orientation à l'Assemblée du GLCT le 15 novembre 2024.

Depuis, tenant compte des avis formulés, le plan d'actions PACTE a fait l'objet de plusieurs séances transfrontalières thématiques (eau, air, économie circulaire, sous-sol, biodiversité, énergie, agriculture-alimentation, culture, aménagement, mobilité) afin de reprendre le contenu, ajuster le calendrier et préciser les partenariats franco-suisse possibles. En particulier, les travaux ont consisté à vérifier la condition d'un co-pilotage franco-suisse pour chacune des fiches, condition posée par le GTT Transition écologique pour conserver les actions dans PACTE.

L'objectif consiste à livrer la nouvelle version du plan d'actions PACTE à l'Assemblée du Grand Genève, le 20 mars prochain, avec à minima pour chaque action, un binôme franco-suisse volontaire pour les piloter, sachant que « *le pilote(co-pilote) de l'action assume la responsabilité de l'action et, à ce titre, en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ainsi que la communication/promotion. Il réunit les parties prenantes et les partenaires et anime les groupes de travail. Il produit les livrables et pour ce faire, il mobilise les ressources humaines et financières appropriées. Les instances politiques du GLCT (GTT, Bureau, Assemblée) assurent les arbitrages nécessaires au bon déroulement de l'action* ».

## **2 Le Pôle métropolitain, acteur clé du transfrontalier.**

A ce jour, l'actuelle version du plan comporte 28 actions. Acteur de son élaboration et acteur central du Grand Genève, le Pôle métropolitain est déjà positionné sur plusieurs actions. Il est par ailleurs très régulièrement évoqué par les partenaires suisses, pour être co-pilote de nombre d'entre elles. En effet, son rôle de coordinateur efficace est reconnu, et très naturellement, les collègues genevois le proposent spontanément pour être leur interlocuteur, lui laissant ainsi la responsabilité de porter l'ensemble de la gouvernance française du Grand Genève.

Dans les faits, entre mobilité, gestion foncière, économie circulaire, etc. le Pôle métropolitain ne peut légitimement pas s'emparer de toutes les thématiques abordées dans PACTE, soit parce qu'il ne dispose pas des compétences techniques ou statutaires, soit parce que d'autres acteurs possèdent une plus grande légitimité.

Cependant, la volonté du Pôle métropolitain de faire avancer la transition écologique tout autant que la coopération transfrontalière lui confère une responsabilité toute particulière qui se traduit dans les propositions formulées ci-dessous, l'amenant au final à se positionner comme co-pilote français de 11 actions. Dans une très grande majorité de cas, ce co-pilotage n'est que la transcription d'une situation déjà existante avec des projets où le Pôle est déjà engagé de manière officielle (avec des financements spécifiques, de type Interreg par exemple) ou plus informelle (énergie, qualité de l'air). Le tableau suivant présente la totalité des fiches et mentionne les co-pilotes identifiés et proposés à ce jour :

<b>ACTION</b>	<b>Livrable / finalité</b>	<b>Co-Pilote Suisse</b>	<b>Co-pilote France</b>
<b>Observation du territoire</b>	Benchmark des organisations et outils existants. Ateliers de travail. Plateforme de l'Observation et de la Prospective (POP)	Canton GE (DPA) ; Région Nyon	<b>PMGF</b>
<b>Qualité de l'air - Pact'Air</b>	Nouvelle convention G2AME Nouveau plan d'actions (Pact'Air2) Résultat des premières actions prioritaires	Canton GE (OCEV-SABRA et OCS-SMC)	<b>PMGF + ATMO</b>
<b>Eau - Gouvernance</b>	Nouveau protocole d'accords transfrontalier	Canton GE (OCEAU)	Pays de Gex Agglo (+ copilotage Etat ?)
<b>Eau - Contrat</b>	Plan d'actions transfrontalier	Canton GE (OCEAU)	Pays de Gex Agglo

<b>Eau - Crise</b>	Scénarios de crise et catalogue des actions	Canton GE (OCEAU)	Pays de Gex Agglo
<b>Eau - "Espaces cours d'eau"</b>	Base méthodologique et résultats des secteurs tests	Canton GE (OCAN)	Pays de Gex Agglo
<b>Préserver, reconnecter et revitaliser la primauté du vivant</b>	Cartographie des espaces protégés et corridor grande faune + identification des projets transfrontaliers sur les espaces prioritaires	Canton GE (DPA) ; Région Nyon ; Ville GE	<b>PMGF</b>
<b>Mobilités transfrontalières</b>	Monitoring de la feuille de route	Canton GE (DPA et OCT) + Région de Nyon	<b>PMGF</b>
<b>Espaces publics</b>	Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en réseau des bourgs et villages + guide des espaces publics	Ville GE + Canton GE ??	
<b>Culture et mobilisation</b>	Feuille de route + 1 ou 2 premières actions pilotes (ex. "La ville est belle")	Ville GE	<b>PMGF</b>
<b>Agriculture et alimentation</b>	Prix de l'agriculture + Animation du réseau d'acteurs + études test sur sujets stratégiques (foncier, formation, financement...)	Canton GE (DPA) ; Région Nyon	<b>PMGF</b>
<b>Energie</b>	Conférence des acteurs + études stratégiques + projets pilotes	Canton GE (OCEN)	Etat F (à confirmer SG COP) et <b>PMGF</b>
<b>Ressources Sous-sol</b>	Conférence des acteurs et sa feuille de route + plan de gestion des ressources du sous-sol	Canton GE (OCEV)	Etat (CAUE)
<b>Foncier transfrontalier</b>	Cartographie des acteurs et outils + Feuille de route politique + plan d'action foncier	Canton GE (DPA)	<b>PMGF</b>
<b>Logements</b>	Benchmark de dispositifs existants + feuille de route stratégique + étude mécanismes financiers	Canton GE (DPA) ; Ville GE	<b>PMGF</b>
<b>Formation</b>	Cartographie et état des lieux + animation réseau acteurs + communication	Canton GE (DIP Cité des métiers)	<b>PMGF</b>
<b>Fonds TE</b>	Etude d'opportunité puis (cas échéant) mécanisme transfrontalier de financement de la TE	GLCT GG	

<b>FA3-5 - Solidarité internationale</b>	Action recentrée sur "eau"	Canton de GE (OCEAU)	REOGES ; Annemasse aggro, CCG, PGA
<b>Pact'Matière</b>	Monitoring des actions EC + animation du réseau d'acteurs	Canton GE (DPA, OCEV) et Ville GE	Région AURA,
<b>Pact'Matière - cartographie filières stratégiques</b>	Cartographie des acteurs, des filières et des sources de données. Définition de nouveaux modèles d'accompagnement. Lancement premiers projets pilotes	Canton GE (OCEI)	Région AURA -
<b>Pact'Matière - des sensibilisation des consommateurs</b>	Ateliers transfrontaliers de partage des bonnes pratiques. Premières actions de sensibilisation auprès des consommateurs	Région Nyon + Canton GE (DDC) + Ville GE (A21)	Région AURA (en appui)
<b>Pact'Matière - communication auprès des entreprises et rencontres d'affaires</b>	Rencontres d'affaires transfrontalières (notamment dans le cadre du Forum F-CH de l'économie circulaire)	Région Nyon + Canton GE (OCEI)	<b>PMGF</b>
<b>Pact'Matière - évolution pratiques des collectivités / construction</b>	Diagnostic des freins et leviers. Stratégie d'accompagnement aux changements	Canton GE (OCEV)	CAUE
<b>Pact'Matière - passage en douane</b>	Benchmark des expériences transfrontalières. Etude juridique sur les leviers d'action. Etude faisabilité sur une expérimentation pilote	Canton GE (DPA)	Etat
<b>Pact'Matière - planification besoins fonciers</b>	Etude d'opportunité sur la planification foncière à l'échelle Gd Ge. Retour d'expérience sur un site pilote. Recommandations pour une bourse aux matériaux	Canton GE (OCEV, DPA)	A préciser
<b>Pact'Matière - mécanisme appel à projets EC</b>	Etude d'opportunité et de faisabilité. Conception du mécanisme/dispositif transfrontalier. Premier(s) projet(s) pilote(s).	Canton GE (DPA, DDC + OCEI ?) ; Ville GE	A préciser
<b>Pact'Matière - critères EC dans marchés publics</b>	Guide des critères de circularité pour la commande publique	Canton GE (OCEV)	AURA2E (sur mandat Région)

<b>Pact'Matière - réemplois matières textiles</b>	Rapport d'évaluation des gisements et des capacités du territoire pour le réemploi des matières textiles	Institut du textile (chef de file Star3)	Démarche - Sté coop (chef de file Star3)
---	--	--	--

### 3 Suites du processus

La dernière réunion du Bureau du GLCT Grand Genève a permis de confirmer les prochaines étapes. Comme déjà évoqué plus haut, l'Assemblée du GLCT programmée le 20 mars prendra connaissance de l'ensemble des retours des partenaires. Les débats et réunions qui suivront devront permettre une validation a priori finale lors de l'Assemblée suivante, celle du 5 juin prochain.

*Dans l'intervalle, les instances techniques du GLCT veilleront à la formulation définitive du contenu des fiches, avec une attention toute particulière portée à l'officialisation des co-pilotes suisses et français.*

*Christian DUPESSEY revient sur les projets en soulignant que le processus a été long et complexe, marqué par des réticences matérielles et de nombreux débats. Il met en avant un effort significatif de simplification, réduisant le nombre d'actions. Le Pôle métropolitain sera co-pilote de 11 mesures. Le Pôle est impliqué dans près de la moitié des mesures, démontrant un engagement fort.*

*Christian DUPESSEY remercie chaleureusement tous ceux qui se sont impliqués dans ce processus.*

*Pauline PLAGNAT CANTOREGGI revient sur le Pacte Air, soulignant une incongruité concernant l'acceptation de la vignette Stick air sur le territoire, tandis que la Crit'Air est acceptée en Suisse. Elle indique que la vignette Stick air n'est pas acceptée partout, comme à Annecy ou Chambéry. Elle propose que ce sujet soit porté à un niveau supérieur pour examiner la possibilité d'harmoniser l'acceptation des vignettes sur le territoire.*

*Christian DUPESSEY exprime sa surprise face à la montée en puissance de certaines préoccupations concernant la Zone à Faibles Émissions (ZFE). Les mesures prises sur le territoire d'Annemasse Agglo sont très progressives. L'Etat doit aussi tenir compte du contexte transfrontalier.*

*Sébastien JAVOGUES précise qu'il est nécessaire d'intégrer ce sujet dans les réflexions en cours.*

### **POINT N°2 – ASSISES TRANSFRONTALIERES DES ELUS, LE 27 MARS**

*Christian DUPESSEY revient sur les Assises transfrontalières des élus, soulignant la participation de 110 à 120 personnes, majoritairement suisses. Il remercie tous les présents. Ces rencontres rassemblent les députés du Grand Conseil de Genève, du Canton de Vaud, et les élus du Pôle Métropolitain du Genevois Français. Le débat a été enrichissant, révélant des constats partagés, notamment sur la question du foncier, qui touche tout le monde. Il propose de rassembler les outils (comme la préemption) pour voir s'ils peuvent être harmonisés. Des financements croisés pourraient être envisagés pour des logements, notamment pour les personnes payées en euros. Les collectivités françaises doivent concentrer les financements dédiés au logement pour cette première catégorie. Un travail commun sera effectué dans le cadre de la métropolisation. La prochaine réunion sur le foncier est prévue pour début décembre, avec des groupes de travail en amont. Il est proposé de mettre en place un groupe de travail permanent composé de cinq députés du Grand Conseil de Genève, de Vaud, et des élus français, afin de rester informés et de garder un lien. La réunion a été jugée très intéressante et conviviale.*

Depuis leur première édition organisée en 2010, les Assises transfrontalières des élus du Grand Genève réunissent les parlementaires vaudois, genevois et français ainsi que des élus locaux de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève et permettent de forger une culture commune et une compréhension partagée des enjeux de ce territoire.

Cet événement permet de créer des liens, dans un contexte convivial, entre élus partageant un même bassin de vie.

La prochaine édition des Assises transfrontalières se tiendra le jeudi 27 mars 2025 dès 17h00, à la gare supérieure du téléphérique du Salève sur le thème « Foncier et habitat dans le Grand Genève : Partager nos constats, s'inspirer de nos solutions ».

Le programme, les intervenants à la table ronde et les modalités d'accès sont disponibles dans l'invitation jointe au dossier de séance.

## **POINT N°3 – CULTURE : INFORMATION SUR L'APPEL A PROJETS ET SUR L'EXPOSITION PHOTO**

### **FONDS CULTUREL GRAND GENEVE**

*Gabriel DOUBLET prend la parole pour rappeler le lancement de l'appel à projets comme suit :*

L'appel à projets du Fonds Culturel Transfrontalier Grand Genève est actuellement en cours, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 20 avril 2025. **Il est rappelé aux communautés de communes, agglomérations et communes du Genevois français qu'elles peuvent candidater à ce fond.** Elles sont également invitées à relayer largement la communication pour promouvoir l'initiative (kit de communication à télécharger sur [www.genevoisfrancais.org/projets/fonds-culturel](http://www.genevoisfrancais.org/projets/fonds-culturel))

À ce jour, peu de dossiers ont été reçus, ce qui est conforme aux éditions précédentes, la majorité des candidatures arrivant en dernière minute.

Pour cette édition, plusieurs améliorations ont été apportées :

- Clarification des critères de sélection, avec un accent renforcé sur la coopération transfrontalière.
- Amélioration de la communication, avec un meilleur relais du côté suisse.

Nous espérons que ces efforts se traduiront par une augmentation du nombre de dossiers qualifiés reçus.

#### **Rappels clés :**

- Critères de sélection : impact territorial et environnemental, intérêt artistique et viabilité du projet.
- Eligibilité : les projets doivent être portés par au moins un acteur français et un acteur suisse.

#### **Calendrier :**

- Jury technique : 16 mai 2025
- Jury politique : 22 mai 2025
- Validation finale : Comité syndical du 27 juin 2025
- Annonce des lauréats : début juillet 2025

#### **Évolution du Fonds**

Des discussions sont en cours avec les partenaires suisses pour améliorer le portage administratif et financier du fonds, qui continue de prendre de l'ampleur, notamment avec le soutien financier de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

*Gabriel DOUBLET précise que le portage administratif et financier n'est pas simple, ce qui complique la visibilité, et suggère que cela pourrait être discuté au niveau du GLCT ou ailleurs.*

*Christian DUPESSEY mentionne que le forum d'agglomération qui accompagne le GLCT Grand Genève a présenté un rapport intéressant sur la gouvernance, soulignant l'idée d'élargir les compétences futures du GLCT. Il soutient la proposition du forum, tout en notant les réserves fortes du District de Nyon ou d'autres partenaires français, qui souhaitent se limiter au projet d'agglomération. Il suggère de réfléchir à la possibilité de créer une autre structure ou mécanisme pour aborder ces questions.*

## **EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE ITINERANTE GRAND GENEVE**

*Gabriel DOUBLET indique que cette exposition a très bien fonctionné dans ses précédentes éditions. Les œuvres sélectionnées par un jury paritaire franco-suisse seront exposées dans les communes du Grand Genève du 10 avril 2025 au 31 décembre 2026. Chaque commune pourra accueillir l'exposition pendant environ 2 à 3 semaines, avec 16 chevalets lestés mis à disposition*

L'exposition photographique transfrontalière « L'humain au cœur de la nuit » entamera sa tournée dans le Grand Genève dès le 11 avril 2025.

L'appel à photos qui s'est clôturé mi-février a permis de collecter 600 clichés issus de 100 photographes différents, témoignant ainsi de l'engouement des habitants pour cette initiative.

Pendant plus d'une année, vingt-quatre clichés de quinze lauréats seront exposés en plein air dans divers lieux publics – places, parvis de gares, jardins ou centres culturels – offrant aux habitants une découverte artistique accessible et mettant en valeur la dimension transfrontalière du territoire.

À ce jour, plus de quinze communes, réparties entre l'Ain, la Haute-Savoie et le canton de Genève, ont déjà confirmé leur intérêt pour accueillir l'exposition. Grâce à la mise en circulation de deux exemplaires simultanés de l'exposition, le déploiement pourra s'effectuer de manière fluide des deux côtés de la frontière. **Les communes françaises souhaitant rejoindre cette initiative peuvent encore se manifester** auprès de [laetitia.picard@genevoisfrancais.org](mailto:laetitia.picard@genevoisfrancais.org).

Côté Genevois français, voici les premières dates :

Scientrier (23 avril – 13 mai 2025), Lucinges (13 mai – 3 juin 2025), Grilly (3 juin – 24 juin 2025), Valleiry (24 juin – 15 juillet 2025), Fort l'Ecluse, sous l'égide de Pays de Gex Agglo (15 juillet – 9 septembre 2025), Cranves-Sales (9 septembre – 30 septembre 2025), Saint-Julien-en-Genevois (30 septembre – 14 octobre 2025), Gex (14 octobre – 4 novembre 2025), Douvaine (4 novembre – 25 novembre 2025), La Murat (25 novembre – 16 décembre 2025). D'autres communes viendront compléter ce calendrier.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le **11 avril prochain** au téléphérique du Salève, en présence des lauréats, de manière conjointe à l'événement de lancement de « La Nuit est Belle », marquant ainsi une convergence entre cette exposition et une initiative plus large de sensibilisation à l'environnement nocturne.

## **VI. DIVERS**

### **POINT N°1 – POINT D'INFORMATION SUR LES PROCHAINES DATES D'INSTANCES DU POLE METROPOLITAIN EN 2025**

#### **Bureau :**

- Vendredi 11 avril 12H00-14H00

#### **Comité Syndical :**

- Vendredi 23 mai 12H00-14H00

## **COLLÈGE SCOT**

### **POINT N°1 – ADOPTION DU PROJET DE DELIBERATION DE PRESCRIPTION DU SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS**

*Monsieur Vincent SCATTOLIN présente le projet de délibération de prescription du SCoT du Genevois français. Lors des séminaires du SCOT, les élus ont exprimé le souhait de mettre en place une concertation ambitieuse, compte tenu de l'ampleur du projet et de ses enjeux. Ce document stratégique vise à structurer l'aménagement et le développement du territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et en garantissant un cadre de vie de qualité. Les objectifs généraux du SCoT ont été définis autour de trois axes majeurs : assurer une armature territoriale solidaire et équilibrée, favoriser des modèles d'aménagement compatibles avec la transition écologique et organiser l'accueil de la population en garantissant un cadre de vie de qualité.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.143-1 et suivants portant sur le schéma de cohérence territorial,

**Vu** la feuille de route 2020-2026 du Pôle métropolitain du Genevois français approuvée par délibération du Comité syndical en date du 26 mars 2021 fixant pour objectif premier de « *Maîtriser, organiser et choisir notre développement pour aménager durablement le Genevois français et le Grand Genève* » notamment en se donnant « *les moyens de maîtriser nos impacts grâce à des outils de planification règlementaire* »,

**Vu** les délibérations de principe concordantes portant sur la volonté d'élaborer un SCoT commun en date du 11 novembre 2022 de Terre Valserhône l'Interco, du 13 décembre 2022 de Pays de Gex Agglo, du 20 décembre 2022 de Annemasse Agglo et du 27 février 2023 de la Communauté de communes du Genevois,

**Vu** la délibération n°CS2024-15 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 26 avril 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain,

**Vu** les délibérations de la Communauté de communes du Genevois en date du 27 avril 2024, de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex en date du 29 avril 2024, de la Communauté de communes de Terre Valserhône en date du 13 juin 2024, et de la Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons en date du 26 juin 2024 transférant leur compétence « *Élaboration, suivi et mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale* » au sens des articles L.143-1 et suivants du Code de l'urbanisme au Pôle métropolitain du Genevois français ;

**Vu** les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024,

**Vu** la délibération n°CS2024-36 du Comité syndical du Pôle métropolitain en date du 4 octobre 2024 actant le transfert au Pôle métropolitain de la compétence relative à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale par Pays de Gex Agglo, Terre Valserhône l'Interco, la Communauté de communes du Genevois et Annemasse Agglo,

**Vu** la délibération n°CS\_SCoT2024-01 du Comité syndical du Pôle métropolitain – Collège SCoT en date du 4 octobre 2024 arrêtant le périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Genevois français,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DDT-2025-0553 en date du 18 mars 2023 délimitant le périmètre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Genevois français au territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, de la Communauté de communes Terre Valserhône, de la Communauté de communes du Genevois et de la Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons – Agglomération.

\*\*\*

## **1. Le Genevois français : un bassin de vie transfrontalier face aux enjeux de la métropolisation et de la transition écologique**

Avec plus de 435 000 habitants, le Genevois français est l'un des territoires qui connaît une croissance démographique parmi les plus importantes de France métropolitaine et d'Europe, accueillant près de 6 000 nouveaux habitants chaque année.

Sa dynamique et son attractivité s'expliquent en grande partie par un contexte transfrontalier et la proximité de Genève. En effet, le Genevois français fait partie de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise dont le rayonnement international offre une visibilité et un dynamisme économique importants au territoire. Le Grand Genève accueille aujourd'hui plus d'un million d'habitants et offre plus de 500 000 emplois.

Le Genevois français offre également un cadre de vie exceptionnel : entre lac et montagnes, villes et villages, sa situation géographique privilégiée attire les ménages souhaitant jouir du cadre paysager et naturel tout en bénéficiant des aménités et des opportunités professionnelles d'une métropole. La présence de nombreux espaces naturels remarquables et un vaste choix d'activités de pleine nature font également de ce bassin de vie un territoire de loisirs et de tourisme.

Le Genevois français bénéficie des effets de la métropolisation : la création d'emplois s'en trouve dynamisée, les entreprises sont dynamiques et pérennes, et les filières économiques sont caractérisées par la recherche et l'innovation (pharmaceutique, informatique, usinage et mécanique de précision). Le bassin d'emploi est occupé par une main d'œuvre qualifiée et le niveau de vie des habitants est l'un des plus élevés de France.

Cependant, le fonctionnement du bassin de vie transfrontalier repose sur un déséquilibre majeur entre la localisation des emplois principalement créés en Suisse dans le Canton de Genève et celle de la main-d'œuvre qui les occupe, accueillie en grande majorité dans les territoires français du Grand Genève ces vingt dernières années.

Pour le Genevois français, ce revers de la médaille contribue ainsi à une expansion rapide des terres urbanisées notamment dans les espaces périurbains et ruraux, une augmentation des flux de déplacements motorisés, une dégradation de la biodiversité et de l'environnement, une pression accrue sur les ressources du territoire (eau, sols) et une dépendance augmentée aux ressources extérieures (alimentation, matériaux, énergie). Le territoire s'en trouve ainsi fragilisé face aux conséquences du changement climatique.

Sur le plan socioéconomique, les fortes inégalités de revenus couplées au renchérissement du coût de la vie fragilisent les ménages modestes et intermédiaires dans leur parcours résidentiel (accès au logement, précarité énergétique), dans leurs déplacements quotidiens (augmentation des distances parcourues, précarité énergétique « mobilité ») et dans leur facilité d'accès aux équipements et aux services publics (notamment la santé, fortement pénalisée par le manque de personnel).

En définitive, ces déséquilibres fragilisent le fonctionnement général du territoire. Dans un système d'interdépendance étroite avec l'économie suisse, l'économie du Genevois français néanmoins dynamique se spécialise de plus en plus dans des activités tertiaires marchandes (services, activités de conseil, commerce) au détriment d'une activité agricole, artisanale et industrielle productive, ce qui renforce la dépendance du territoire au contexte économique transfrontalier et aux importations extérieures (construction, alimentation, biens de consommation). En parallèle, les effets de concurrence

accentués par les différences de salaires engendrent des difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés, dans les secteurs privés et publics, et notamment dans les domaines de l'artisanat, de l'industrie, de la santé et de l'éducation.

## **2. De l'InterSCoT au 1<sup>er</sup> SCoT du Genevois français**

C'est pour répondre à ces enjeux d'une voix commune que plusieurs collectivités se sont réunies dès 2004 dans une structure de coopération intercommunale et transfrontalière devenue en 2017 le Pôle métropolitain du Genevois français. Aujourd'hui le syndicat mixte est composé de huit intercommunalités membres<sup>1</sup>, représentant 117 communes.

Depuis 2013 et l'adoption du premier *InterSCoT du Grand Genève français*, les collectivités membres du Pôle métropolitain construisent une vision commune de l'aménagement du territoire à l'échelle de leur bassin de vie, et agissent ensemble avec les partenaires genevois et vaudois pour des coopérations transfrontalières renforcées.

Cette démarche s'est confortée au fur et à mesure dans les domaines de la transition écologique, de la mobilité, de l'économie ou encore de l'habitat, autour de documents stratégiques partagés donnant corps à l'InterSCoT actuel du Genevois français : la labellisation Territoire à Énergie positive dès 2015 et à sa suite, la coordination des Plans Climat Air Énergie territoriaux de sept intercommunalités (2018), le Schéma métropolitain des mobilités (2017) et le déploiement des services à la mobilité à partir de 2020, le Schéma d'accueil des entreprises (2018), le Schéma métropolitain d'aménagement commercial (2019) ou encore le Programme d'actions métropolitain pour l'habitat et le logement (2022).

Le Pôle métropolitain du Genevois français a également porté ces orientations politiques à l'échelle transfrontalière : les générations successives de Projets d'agglomération à partir de 2007 ont permis d'organiser les mobilités autour de pôles multimodaux et d'infrastructures fortes (tramways, bus à haut niveau de service, voie verte, réaménagement des gares). En 2013, la création du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève a permis de doter ce bassin de vie franco-suisse d'une gouvernance et de moyens financiers pour d'une part, poursuivre le travail sur les Projets d'agglomération, et d'autre part pour aller plus loin sur les thèmes de la transition écologique (signature du Pacte Grand Genève en Transition, 2021) et de l'aménagement du territoire (Vision territoriale transfrontalière, 2024).

Ces démarches et ces documents stratégiques, non réglementaires, d'échelles Genevois français et Grand Genève, ont vocation à se décliner dans les documents de planification aux échelles intercommunales et communales (SCoT, PLUi, PLU, etc.) mais la multiplicité des structures, des documents et des temporalités impliquées a pu complexifier la cohérence d'ensemble du territoire. Ils témoignent cependant de la volonté des élus du territoire d'échanger, de s'organiser, de se structurer, de coopérer pour répondre d'une même voix à des enjeux partagés.

En s'appuyant sur leurs habitudes de collaboration et partageant le constat que l'élaboration d'un document de planification pour le Genevois français est une nécessité au regard de la dynamique métropolitaine transfrontalière et des défis à relever en termes d'aménagement de l'espace, d'équilibres socio-économiques, de transition écologique, de structuration des mobilités ou encore d'organisation des espaces économiques et des services à la population, les élus ont engagé une réflexion partagée à l'échelle du Genevois français.

Pleinement conscients que l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale est un travail de longue haleine qui produira ses effets sur la période 2030 – 2050 et devra donc répondre à l'urgence

---

<sup>1</sup> La Communauté d'agglomération de Pays de Gex Agglomération, la Communauté de communes Terre Valsérhône, la Communauté de communes du Genevois, la Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons Agglomération, la Communauté de communes Arve et Salève, la Communauté de communes du Pays Rochois, la Communauté de communes Faucigny-Glières et la Communauté d'agglomération de Thonon Agglomération

écologique, climatique et énergétique, quatre intercommunalités ont choisi de confier leur compétence Schéma de cohérence territoriale au Pôle métropolitain du Genevois français : la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, la Communauté de communes Terre Valsérhône, la Communauté de communes du Genevois et la Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons Agglomération. Ce périmètre rassemble 68 communes, près de 270 000 habitants soit 65% de la population, plus de la moitié des emplois et trois quarts des actifs frontaliers du Pôle métropolitain.

### 3. Objectifs généraux

Projeté à 20 ans, le SCoT du Genevois sera le document intégrateur des stratégies européennes et nationales pour la transition écologique à horizon 2050, notamment la Stratégie nationale bas-carbone (réduction des émissions de gaz à effet de serre, atteinte de la neutralité carbone en 2050) ou encore la loi Climat et résilience et son l'objectif « zéro artificialisation nette ».

Ces stratégies seront déclinées à l'échelle régionale dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, un des principaux documents de référence pour le SCoT du Genevois français.

**Au-delà des stratégies européennes, nationales et régionales, le SCoT du Genevois français s'inscrit dans un contexte territorial local complexe. Il constitue une échelle d'intervention, dotée d'outils propres, parmi plusieurs qui coexistent et collaborent déjà sur le territoire (communes, intercommunalités, syndicats, Pôle métropolitain du Genevois français, Grand Genève, etc.).**

Pour atteindre ses objectifs et les mettre en œuvre, le SCoT du Genevois français souhaite articuler différentes échelles dans son élaboration comme dans sa mise en œuvre :

- **Le Genevois français et ses huit intercommunalités membres.** En lien étroit avec l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des SCoT, le Pôle métropolitain poursuit son action de coordination et d'impulsion des politiques publiques pour l'ensemble de ses membres dans ses quatre domaines clés : la mobilité (confortement des services à la mobilité, préfiguration d'une Autorité organisatrice de la mobilité du Genevois français), la transition écologique, l'économie et la formation, et l'aménagement du territoire (poursuite de l'InterSCoT du Genevois français, nouvelle démarche InterSCoT avec les territoires voisins).
- **Les intercommunalités du SCoT et leurs communes.** Les collectivités sont garantes de la déclinaison locale et opérationnelle du SCoT au titre de leurs compétences propres en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme intercommunaux et communaux, instruction du droit des sols, projets urbains), d'habitat et de politique de la ville (Programme local de l'habitat, logement social), de mobilités (Plans de déplacement urbains, gestion des transports urbains, voirie), d'économie (aménagement et gestion des zones d'activités) ou encore en matière de transition écologique et de gestion des ressources (Plans climat air énergie, gestion des eaux...) Ces collectivités sont animées par un réseau d'élus locaux au contact direct de la population.

Aussi, le Pôle métropolitain se donne pour maître-mot d'intégrer le plus possible les intercommunalités et les communes dans la démarche d'élaboration du SCoT comme sources de connaissances du territoire, appui et relai auprès de l'échelon le plus local et vecteur de la mise en œuvre du SCoT. Agissant pour le compte et par délégation des compétences de ses intercommunalités membres, le Pôle métropolitain poursuit ses missions d'appui et d'accompagnement pour l'ensemble de ses intercommunalités.

- **Le Grand Genève et ses partenaires**<sup>2</sup>. L'agglomération du Grand Genève est le bassin de vie transfrontalier au sein duquel se manifestent les grands déséquilibres (emplois et accueil de population, inégalités socioéconomiques, accessibilité aux commerces, aux services et aux transports). C'est aussi à cette échelle que le GLCT du Grand Genève et ses partenaires coopèrent afin de répondre au défi d'allier qualité de vie, attractivité et transition écologique au-delà des frontières institutionnelles.

Demain, le SCoT du Genevois français comptera parmi les stratégies majeures de l'aménagement du territoire dans ce bassin de vie transfrontalier aux côtés des Plans directeurs cantonaux. Il devra à la fois se nourrir des travaux du Grand Genève (Plan d'actions de Grand Genève en Transition, déploiement de la Vision territoriale transfrontalière, Projets d'agglomération) et en décliner les stratégies à son échelle ; mais aussi porter à cette échelle la vision et les orientations du Genevois français pour son propre développement.

Pour atteindre ses objectifs et les mettre en œuvre, fidèle à la coopération intercommunale dans le Genevois français, le SCoT du Genevois français s'inscrit dans une logique de consensus de projet pragmatique et partagé dans son élaboration comme dans sa mise en œuvre.

*Adopté par les élus du SCoT du Genevois français, un Pacte de Gouvernance annexé à la présente délibération décline le schéma de gouvernance propre au SCoT et son articulation avec l'ensemble des instances politiques du Pôle métropolitain, et entre les démarches SCoT et InterSCoT du Genevois français.*

**L'objectif du SCoT du Genevois français est de maîtriser le développement du territoire pour offrir un cadre de vie de qualité à ses habitants actuels et futurs, et d'inscrire le territoire dans une trajectoire partagée de transition écologique.**

Pour cela, le SCoT du Genevois français veillera à :

- **Freiner la croissance démographique connue ces dix dernières années et organiser l'accueil de population sur son territoire** afin de se donner les moyens d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants actuels et futurs en termes d'environnement quotidien, d'accès au logement et aux services publics ; mais également de limiter les pressions sur les écosystèmes et les ressources du territoire ;
- **Fonder sa politique d'aménagement sur une armature territoriale solidaire, équilibrée et structurée, adaptée aux spécificités des territoires qui composent le SCoT, et articulée avec toutes les échelles territoriales.** L'armature territoriale est le socle des politiques d'aménagement du territoire déclinées par le SCoT. Elle permet, entre autres, de répartir l'accueil de population, l'offre de logements et d'équipements publics associés ou encore l'offre commerciale et économique.

Composé de 4 intercommunalités et 68 communes (villages, bourgs centres, villes, agglomération...) des piémonts du Jura aux portes de la vallée de l'Arve, le SCoT tiendra compte des spécificités et des capacités de chaque territoire pour assurer une répartition équitable et une déclinaison locale adaptée de ses objectifs.

---

<sup>2</sup> Région Auvergne – Rhône-Alpes, Département de l'Ain, Département de la Haute-Savoie, République et Canton de Genève, Canton de Vaud, Région de Nyon, Pôle métropolitain du Genevois français, Ville de Genève.

Le SCoT veillera également à construire cette armature au regard des dynamiques qui peuvent dépasser ou être extérieures à son seul périmètre (le Pôle métropolitain et ses intercommunalités membres, le Grand Genève, les territoires voisins...) ;

- **Construire de nouveaux modèles d'aménagement permettant d'accompagner la transition écologique du territoire.** Les modalités de l'aménagement du territoire doivent évoluer pour prendre en compte les objectifs nationaux de réduction de la consommation foncière (objectif « Zéro artificialisation nette »), inscrire le territoire dans une planification bas carbone et territorialiser les objectifs nationaux de réduction de la consommation foncière.
- **Penser et organiser l'accueil de population en maintenant un cadre de vie de qualité pour les habitants.** Le SCoT intégrera la nécessité d'accompagner l'accueil de population par les infrastructures, les équipements et les services publics nécessaires aux besoins des habitants et au bon fonctionnement du territoire.

#### 4. Objectifs sectoriels

Alors que les projections démographiques prévoient 150 000 habitants supplémentaires sur le seul périmètre du SCoT à horizon 2050, le SCoT du Genevois français devra définir la croissance démographique acceptable pour le territoire d'un point de vue qualitatif (formes d'habitats, densité acceptable, etc.) et quantitatif selon ses capacités d'accueil réelles, notamment en termes de ressources (eau, capacités d'assainissement, qualité de l'air, atteinte des objectifs de réduction carbone, etc.).

Se posera alors la question de savoir comment accueillir, loger, offrir les services, les équipements et les infrastructures dont toute la population actuelle et future aura besoin tout en garantissant un cadre de vie de qualité.

#### Se loger dans le Genevois français

En raison des fortes disparités socioéconomiques et du coût élevé de la vie dans le Genevois français, certains ménages rencontrent de grandes difficultés d'accès au logement. Les ménages à revenus intermédiaires ou « payés en euros » voient leurs possibilités de se loger dans le parc libre se réduire avec la hausse des prix de l'immobilier (accession et location) tout en étant parfois au-dessus des seuils du parc social. Ce parc social lui-même ne parvient pas à répondre à toute la demande ce qui pose aussi la question du logement des ménages les plus précaires.

L'arrivée d'environ 4 000 habitants supplémentaires par an a demandé jusqu'à présent un rythme de création de logements très soutenu alors que le contexte économique et réglementaire récent a tendance à ralentir ce rythme. L'augmentation conjointe des coûts de construction et la hausse des taux d'intérêt met à mal la sortie de nouveaux projets immobiliers. Les outils et les financements propres à la rénovation du parc existant sont encore difficilement mobilisables et ne suffisent pas à répondre à toute la demande. Par ailleurs, l'objectif « zéro artificialisation nette » remet en question les façons de produire du logement dans le Genevois français et nous réoriente fortement vers le réemploi du parc existant et la densification des tissus déjà artificialisés, une dynamique déjà engagée ces dernières années avec la réduction des terrains à urbaniser en extension inscrits dans les documents d'urbanisme.

Le logement est en effet la première cause de l'artificialisation des sols dans le Genevois français (80% des terres artificialisées entre 2011 et 2021). Engendrant un étalement urbain important, il augmente le nombre et la distance des déplacements réalisés en grande majorité en voiture individuelle. Par ailleurs, le secteur de la construction constitue un poste important de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production de déchets.

Pour répondre à ces enjeux, le SCoT du Genevois français veillera à :

- **Encadrer la production de logements afin de répondre à l'accueil démographique choisi et aux besoins de toutes les catégories de population, tout en engageant le territoire dans une trajectoire progressive de sobriété foncière jusqu'au « zéro artificialisation nette » en 2050.** Cet objectif implique de repenser les formes urbaines et villageoises afin d'accompagner au mieux le renouvellement du bâti existant et la densification des territoires selon leur typologie (villes, bourgs centres, villages, etc.) ;
- **Répartir l'effort de production de logements de façon solidaire et selon l'armature territoriale définie par le SCoT.** L'armature territoriale sera le socle qui permettra de répartir l'ensemble des futurs logements (marché libre, logements sociaux, accession ou location...) en fonction des typologies de territoires, de leur accessibilité, de leur niveau d'équipement et de services, ou encore de leur sensibilité environnementale, ce qui permettra de rapprocher les futurs habitants des zones d'emplois, des équipements publics, des services et des infrastructures de mobilité fortes ;
- **Diversifier les typologies de logements et les types de produits immobiliers** (*ex : bail réel solidaire*) pour accompagner le parcours résidentiel de tous les ménages, tout au long de leur vie, et améliorer l'accessibilité au logement pour les ménages aux revenus intermédiaires et faibles ;
- **Accompagner le secteur de la construction et de l'habitat dans une trajectoire de transition écologique** en promouvant la sobriété foncière ou encore l'amélioration de la qualité bâtie et environnementale des projets d'aménagement.

### **Se déplacer dans le Genevois français**

Avec près de 2 millions de déplacements quotidiens, le Genevois français est un territoire où la mobilité est un enjeu central de l'aménagement du territoire. Celle-ci est évidemment caractérisée par les déplacements transfrontaliers : 42% des domicile-travail s'effectuent vers et depuis la Suisse, entraînant 650 000 passages de frontière chaque jour. Au sein du Genevois français, le territoire du SCoT concentre d'importants couloirs de déplacements transfrontaliers (depuis la Vallée de l'Arve, depuis le Genevois, depuis le Pays de Gex...).

Ces dernières années, la zone d'attraction de la Suisse a tendance à s'étendre de plus en plus loin et touche désormais des territoires situés au-delà du Genevois français et du périmètre du SCoT, notamment le long de l'axe Genève – Annecy. Les territoires proches de la frontière, en plus d'être soumis à une forte pression démographique, se voient désormais traversés par d'importants flux de déplacements venant de territoires voisins, accentuant ainsi les effets négatifs sur le cadre de vie (congestion importante, dégradation de la qualité de l'air).

À l'échelle du Grand Genève, la mise en place d'infrastructures de mobilité fortes ces dernières années – soutenues par les Projets d'agglomération – a permis de réorienter une partie de ces déplacements individuels vers des transports en commun et d'améliorer les modes doux (Léman Express, Tramway, Bus à haut niveau de service, Voie verte...).

Néanmoins, la prédominance de ces déplacements franco-suisse dans la mobilité du Genevois français est à nuancer : la majorité (58%) des déplacements domicile-travail sont internes au Genevois français et une plus grande majorité (75%) des déplacements tous motifs confondus le sont également.

Bien qu'organisé autour de polarités urbaines fortes (Annemasse, Saint-Julien-en-Genevois, Valsérhône, Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly, Gex...), le territoire du SCoT reste un espace principalement rural et périurbain avec de grandes disparités en termes de desserte en transports en commun et une utilisation encore importante de la voiture individuelle (70%).

À cela s'ajoutent des contraintes physiques fortes qui ne sont pas à négliger tant elles viennent complexifier l'organisation des déplacements sur le territoire. Les massifs montagneux, le relief et les cours d'eau concentrent les déplacements sur des nœuds et des corridors, et demandent des

infrastructures (franchissements, contournements) plus complexes à réaliser. De plus, ce socle rend les liaisons entre les différentes extrémités du territoire particulièrement longues, et/ou obligent souvent les usagers à passer par la centralité genevoise.

Ces constats posent deux questions : la première, celle des solutions de mobilité à apporter aux déplacements liés à l'emploi local et hors travail (achats, loisirs) ; et la seconde, celle des solutions apportées aux déplacements locaux (internes à la commune, aux intercommunalités, de périphéries en périphéries, dans les territoires urbains et ruraux...). Les intercommunalités se sont déjà engagées dans cette voie en déployant à travers le Pôle métropolitain des solutions de mobilité alternative : promotion du covoiturage, déploiement de l'autopartage, accompagnement des Plans de mobilité employeurs, qu'il s'agit de poursuivre à l'échelle du Genevois français et de valoriser dans le SCoT. Parmi ses membres, deux intercommunalités ont également choisi de confier leur compétence AOM (autorité organisatrice de la mobilité) au Pôle métropolitain pour n'en former qu'une : la Communauté de communes du Genevois et Annemasse Agglo.

La mobilité est un produit de l'aménagement du territoire : ce dernier permet d'agir directement sur la localisation des logements, des emplois et des services et équipements publics. Aussi, l'enjeu premier du SCoT est d'agir en amont sur ces « causes » de la mobilité.

Pour répondre à ces enjeux, le SCoT du Genevois français veillera à :

- **Engager la décarbonation des mobilités** via un aménagement du territoire qui favorise la proximité et limite le nombre de déplacements et les distances parcourues sur le territoire, notamment en s'appuyant sur une armature territoriale polycentrique qui permette de rapprocher lieux de vie, de travail, de loisirs et d'accès aux services ;
- **Favoriser l'interconnexion entre les territoires au sein du SCoT et à l'échelle du Genevois français** en renforçant l'offre de transports (en commun, actifs, solutions alternatives...) entre les territoires déjà connectés et en créant de nouvelles liaisons entre les territoires qui le sont moins pour répondre aux besoins de la population ;
- **Accompagner l'évolution de l'offre de mobilité vers des solutions alternatives et soutenables** : moins polluantes et moins émissives (*ex : électrification du parc roulant*), partagées (*ex : déploiement des transports en commun, promotion du covoiturage et de l'autopartage, etc.*) et actives (*ex : déploiement des réseaux cyclables, améliorations des parcours piétons*) adaptées aux territoires urbains, périurbains et ruraux ;
- **Soutenir le déploiement et l'amélioration de l'offre de transports en commun à haut niveau de service en transfrontalier et localement** (*ex : Léman Express, tramways, bus à haut niveau de services...*).

### **Travailler, entreprendre et se former dans le Genevois français**

Le territoire du SCoT est marqué par un déséquilibre majeur entre la localisation des emplois (en Suisse) et du lieu de vie des actifs (en France). Plus de la moitié des actifs du territoire sont des actifs frontaliers. Pour les entreprises françaises, la proximité de Genève est à la fois source de dynamisme mais peut par ailleurs freiner leur développement en raison d'une forte concurrence (fiscalité, main-d'œuvre).

L'emploi est étroitement lié aux thématiques de l'habitat et de la mobilité dont les orientations contribueront à rapprocher les actifs de leur lieu de travail et à mieux connecter les lieux de vie aux lieux d'emplois par des moyens de transports communs et actifs.

Pour répondre à ces deux défis, le SCoT du Genevois français veillera à :

- **Favoriser l'émergence d'un territoire économique attractif et compétitif aux échelles transfrontalière, régionale et locale.** Le SCoT aura pour ambition de valoriser les sites économiques d'envergure métropolitaine qui permettent au territoire de s'insérer dans le

système économique et d'innovation transfrontalier et régional, et de renforcer les collaborations entre les territoires du SCoT, avec les territoires français voisins et suisses.

- **Garantir dans le même temps un développement économique local, et équilibré entre emplois résidentiels et productifs d'une part, et entre les secteurs d'activités d'autre part** notamment via le maintien et le développement des secteurs primaires (agriculture, sylviculture), de l'artisanat et de l'industrie ;
- **Accompagner les filières économiques du territoire dans la transition écologique** en mettant en œuvre une politique d'aménagement économique qui promeut la sobriété foncière, l'économie circulaire ou encore l'économie sociale et solidaire ;
- **Accompagner le développement de l'offre de formation du Genevois français** dans une logique de complémentarité avec les grandes filières du territoire et de partenariat avec les acteurs de l'économie locale.

### **Préserver le Genevois français, engager le territoire dans la transition écologique et s'adapter aux effets du changement climatique**

Le territoire est caractérisé par ses espaces naturels remarquables : des massifs montagneux et forestiers (les monts du Jura, le Salève, les Voirons, le Vuache), des vallées et des cours d'eau (le Rhône, l'Arve, le Foron, l'Allondon, la Valserine). Ces espaces font souvent déjà l'objet de périmètres de protection : Parc naturel régional du Haut-Jura, sites Natura 2000, espaces naturels sensibles (ENS), arrêtés de protection de biotope (APB), etc.

Malgré une pression foncière forte, le territoire est encore marqué par ses espaces « non bâtis » : les espaces naturels et forestiers représentent plus de la moitié du territoire (53%) et les espaces agricoles, plus du tiers (34%). Ces espaces peuvent être protégés à l'échelle régionale (trame verte et bleue du SRADDET) et/ou à l'échelle locale dans les SCoT en vigueur et dans les documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU).

Néanmoins, l'artificialisation des sols entraînée par la forte croissance démographique reste le facteur premier de dégradation et de disparition progressive de ces espaces : entre 2011 et 2021, 759 hectares ont été consommés sur le territoire du SCoT (*source : Observatoire de l'artificialisation des sols, 2024*), dont 75% à destination de l'habitat. L'artificialisation entraîne le morcellement des espaces naturels, l'érosion de la biodiversité, ou encore l'aggravation des risques naturels (*ex : ruissellement et inondations*), en réduisant les surfaces agricoles, elle péjore également le potentiel alimentaire du territoire et fragilise les secteurs primaires.

Pour le Genevois français, la préservation du cadre de vie est étroitement liée à la transition écologique qui devient ainsi le fil rouge du futur SCoT. Elle s'entend à la fois comme le respect des limites écologiques de notre territoire, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, l'atténuation des impacts des dérèglements climatiques et comme l'ensemble des conditions d'un bien-vivre collectif et individuel.

Afin de poursuivre ces deux ambitions parallèles, le SCoT du Genevois français veillera à :

- **Créer les conditions pour que le territoire réduise son impact environnemental et atteigne la neutralité carbone en 2050 conformément à l'objectif national** : d'une part en permettant la réduction des consommations énergétiques et l'utilisation de ressources finies, et d'autre part, en favorisant la production d'énergies renouvelables et le (ré)emploi de ressources locales ;
- **Préserver, maintenir et régénérer les écosystèmes d'une part** : les espaces naturels, agricoles, forestiers et les milieux en eau pour leurs qualités écologiques et paysagères, et pour l'ensemble des services qu'ils apportent au territoire (*ex : habitats pour la faune et la flore, approvisionnement en ressources, régulation du climat, réduction des risques naturels, source de bien-être et espaces de loisirs pour la population...*) ; **et préserver, restaurer et créer des**

**continuités écologiques sur l'ensemble du territoire** (ex : trames vertes et bleues, corridors écologiques, réservoirs de biodiversité...)

- **Préserver les ressources du territoire tels que les sols** en s'engageant dans une trajectoire progressive de réduction de l'artificialisation des sols jusqu'à l'atteinte de l'objectif ZAN ; **les sous-sols**, à travers une gestion améliorée des matériaux (ex : carrières, approvisionnement local, gestion des déchets et réemploi) **ou encore l'eau** (ex : diminution des consommations, gestion améliorée du petit et du grand cycle de l'eau, préservation de la qualité des eaux).
- **S'assurer de la capacité à disposer des matériaux (neufs ou recyclés) nécessaires** aux projets d'aménagement et permettre le traitement des déchets inertes en s'inscrivant dans les objectifs établis par le Schéma régional des carrières.

### Vivre dans le Genevois français

Le Genevois français est un territoire prospère (croissance de la population et de l'emploi, hauts niveaux de revenus et de vie) mais qui reste marqué par de fortes inégalités socioéconomiques et des difficultés croissantes d'accès aux services et aux équipements fondamentaux notamment dans le domaine de la santé. À titre d'exemple, si la Région Auvergne – Rhône-Alpes se place dans la moyenne nationale en nombre de médecins (300 médecins pour 100 000 habitants), les intercommunalités du SCoT du Genevois français en disposent de deux à quatre fois moins.

Cet enjeu renvoie plus largement à l'ambition du Genevois français de bâtir un projet de territoire qui ne s'intéresse pas seulement à la production de logements et d'emplois en nombre suffisant, et à les lier par des réseaux de transports efficaces, mais aussi sa capacité à offrir un cadre de vie de qualité et d'autres motifs d'épanouissement pour sa population actuelle et future, en s'adaptant à ses évolutions.

**Au travers du SCoT, les élus souhaitent dessiner un territoire qui, pour les vingt années à venir, sera en mesure d'accompagner pleinement les parcours de vie et répondre aux besoins et aux aspirations de la vie quotidienne**, non seulement sur le plan résidentiel (se loger) économique (avoir un emploi, entreprendre) et de la mobilité (se déplacer) qui sont traités par ailleurs, mais aussi : être en bonne santé, pouvoir s'alimenter sainement, entretenir des relations sociales, exercer une activité ludique ou sportive, ou encore se cultiver, apprendre et se former. Ainsi formulé, ce projet de territoire se veut garant de l'équité sociale et de l'épanouissement de la population. Cela permettra également de donner une dimension sociale forte à la trajectoire de transition écologique que compte prendre le Genevois français pour s'assurer qu'elle soit inclusive, qu'elle s'opère au profit du plus grand nombre sans générer d'exclusion et qu'elle soit le fruit d'une pleine implication citoyenne.

Pour cela, le SCoT veillera à :

- **Promouvoir un aménagement du territoire favorable à la santé et au bien-être des habitants** en réduisant l'exposition de la population aux pollutions (qualité de l'air et de l'eau), aux nuisances (bruit, pollution lumineuse) et aux risques (vagues de chaleur, inondations) notamment induits par le changement climatique, et garantir l'accès de toutes et tous à des espaces de convivialité et de ressourcement (espaces publics, espaces naturels, parcs et jardins), en milieu urbain comme en milieu rural ;
- **Favoriser accès à une alimentation locale, saine et de qualité** en protégeant durablement les terres agricoles et les exploitations du territoire, en permettant le développement et la diversification de l'économie primaire (activités complémentaires comme la transformation, la vente, l'agrotourisme), en promouvant des pratiques vertueuses et de qualité (agriculture biologique, labels, circuits courts) ou d'une armature commerciale favorisant la proximité des commerces alimentaires ;
- **Pérenniser et développer les équipements et les services** qui répondent à l'ensemble des besoins et des aspirations de la population existante et future, en milieu urbain comme en milieu

rural. Il s'agira d'anticiper l'accueil de population à horizon 2050 et ses évolutions sociétales (*ex : vieillissement de la population, évolution des populations en âge d'être scolarisées...*) pour définir les services et les équipements nécessaires, de mailler le territoire dans une logique de proximité (*ex : implantation de nouveaux équipements et services, création de relais de services existants*) et d'accessibilité (*ex : amélioration de l'accessibilité en transports en commun ou en modes doux*), et de faciliter les coopérations intercommunales (*ex : mutualisation d'équipements et de services*).

- En lien avec l'objectif précédent, **porter une attention particulière aux domaines de la santé, de l'éducation et de la formation.**

## 5. Modalités de la concertation

La concertation vise à associer au plus tôt possible les habitants, les associations locales, ainsi que les autres personnes concernées, à l'élaboration de certains projets d'aménagement et de construction et de documents d'urbanisme. L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale doit faire l'objet d'une concertation au titre de l'article L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés dans la délibération de prescription du schéma de cohérence territoriale<sup>3</sup>. Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis, et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente<sup>4</sup>. À l'issue de la concertation, l'autorité compétente en arrête le bilan ; celui-ci est joint au dossier d'enquête publique<sup>5</sup>.

L'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale est une démarche longue et complexe, aux contenus souvent très techniques et peu accessibles au grand public ainsi qu'aux élus locaux qui ne prennent pas part directement à la construction du document.

Pourtant, le SCoT est un document fondateur des politiques publiques sur un territoire et les orientations qu'il donne influencent la gestion de collectivités locales et la vie quotidienne des habitants dans toute sa diversité (comment se loger, s'alimenter, consommer, travailler, étudier, se divertir, etc.).

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

**Faire connaître et faire comprendre** la démarche d'élaboration du SCoT du Genevois français auprès d'un vaste public, expert ou non initié sur le sujet (*ex : habitants et usagers du territoire ; société civile organisée : associations, groupes d'intérêt ; partenaires publics et privés : institutions, faïtières, territoires voisins ; élus locaux*) ;

**Améliorer la qualité du projet** en recueillant les avis et les propositions de toutes les parties prenantes ; l'objectif est de construire un projet de territoire qui réponde réellement à leurs besoins et leurs attentes ;

**Renforcer la légitimité des décisions politiques et instaurer un rapport de confiance** en faisant preuve de sincérité et de transparence dans l'avancement de la procédure et les choix faits.

---

<sup>3</sup> [Article L.103-3 du Code de l'urbanisme](#)

<sup>4</sup> [Article L.103-4 du Code de l'urbanisme](#)

<sup>5</sup> [Article L.103-6 du Code de l'urbanisme](#)

Pour atteindre les objectifs précédents, la concertation de l'élaboration du SCoT du Genevois français s'effectuera à minima selon les modalités suivantes :

- Mise en place d'un site internet dédié au SCoT du Genevois français, et dans l'attente de sa mise en ligne, d'une page dédiée au SCoT du Genevois français sur le site internet du Pôle métropolitain : <https://www.genevoisfrancais.org/> où seront publiés les informations principales, les supports de communication, les événements et les documents progressivement élaborés du SCoT du Genevois français ;
- Mise à disposition des supports de communication et des documents progressivement élaborés du SCoT du Genevois français permettant au public d'être informé du déroulement de la procédure et des orientations étudiées, consultables jusqu'à l'arrêt du projet au siège du Pôle métropolitain du Genevois français aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- Mise à disposition d'un registre d'observation, disponible et accessible au public au siège du Pôle métropolitain du Genevois français aux jours et horaires habituels d'ouverture.
- Organisation d'au moins 8 réunions publiques pendant la durée d'élaboration du SCoT et jusqu'à l'arrêt, dont les dates et les lieux seront précisés ultérieurement et communiqués par affichage légal, publication dans la presse et autres supports de communication ;
- Pendant toute la durée d'élaboration du projet, le public pourra également formuler ses observations et ses remarques :
  - ↳ Par courrier papier adressé par voie postale au Président du Pôle métropolitain du Genevois français ou déposé au siège du Pôle métropolitain ;
  - ↳ Par courrier électronique à l'adresse spécifique suivante : [scot@genevoisfrancais.org](mailto:scot@genevoisfrancais.org)

D'autres modalités d'information, de concertation et de participation pourront être menées pendant l'élaboration du SCoT du Genevois français.

\*\*\*

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le Président propose au Comité syndical, après en avoir débattu, de se prononcer favorablement sur la prescription du SCoT du Genevois français tant sur les objectifs que sur les modalités de la concertation.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **PRESCRIT** l'élaboration du SCoT du Genevois français ;
- **VALIDE** les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration tels que définis par la présente délibération ;
- **APPROUVE** les modalités de la concertation telles que définies par la présente délibération ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision, et notamment de la notification de la présente délibération aux autorités exécutives des intercommunalités membres du Pôle métropolitain ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

*Christian DUPESSEY tient à ajouter un élément important : Monsieur le Préfet de Haute-Savoie avec l'accord de Madame la Préfète de l'Ain, a signé l'arrêté de périmètre du SCoT du Genevois français.*

*C'est un acte essentiel : le SCOT est officiellement reconnu dans son périmètre comme dans ses objectifs. Il précise que le lancement officiel du SCoT interviendra le 14 avril.*

*Vincent SCATTOLIN rappelle que cette date marquera la journée officielle de lancement du SCoT du Genevois français, en présence des représentants de l'État et des élus du territoire. Ceux-ci interviendront afin de rappeler l'importance et les enjeux du SCoT du point de vue de l'État, de partager nos ambitions avec d'autres territoires ayant déjà défini des SCoT aux périmètres similaires, tant en surface qu'en problématiques, et d'amorcer ainsi le travail collectif.*

*Christian DUPESSEY se réjouit également de la présence d'élus d'autres SCoT, notamment celui du Pays Basque, ce qui permettra d'échanger sur des sujets communs.*

*Hubert BERTRAND interroge sur les délais prévus pour l'étude des propositions et la mise en place des concertations, en soulignant la nécessité de disposer de temps pour partager les informations.*

*Vincent SCATTOLIN précise que l'objectif est de soumettre au débat le projet d'aménagement stratégique avant mars 2026, soit avant la fin du mandat, avec une ambition plutôt fixée à décembre 2025. L'enjeu est de tenir ce calendrier, tout en reconnaissant que les différentes instances devront à nouveau s'approprier le projet, ce qui nécessitera un temps de débat et de réflexion. Le calendrier global s'étendra jusqu'en 2028 pour permettre l'adoption définitive du SCoT, soit un délai de quatre ans, offrant ainsi le temps nécessaire pour mener l'ensemble de la démarche, en associant pleinement citoyens et élus.*

#### **Annexes :**

- 1.2 PV CS 25.10
- 2.1 MOB SERM VDEF convention préfiguration SERM franco-suisse
- 3.1. ECO Convention French Tech PMGF- 2025
- 4.1.2 TE- Convention PMGF-ENEDIS-SYANE-SIEA-VF
- 5.1.2 Tableau fiches PACTE 2025.03.20
- SCOT. 1 ProjDelibCS PrescriptionSCoT annexe arretePref